



**Comité Social Économique Central  
( CSEC )**

# **PROCES-VERBAL**

**----- séance -----**

**du**

**mercredi 16 octobre**

**-----2024-----**

**Sont présents (es) :**

MM.	Frédéric <b>SARRASSAT</b>	Secrétaire	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Laurent <b>DOMINÉ</b>	1 <sup>er</sup> secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
Mme	Magaly <b>CLEUET</b>	2 <sup>e</sup> secrétaire adjoint	liste UNSA CSE 5/SEM
MM.	Stéphane <b>SARDANO</b>	Trésorier	liste UNSA CSE 1/RDS CENTRAL
	Bastien <b>ORSINI</b>	Trésorier-adjoint	liste FO RATP CSE 5/SEM
Mme	Florence <b>RICHARD</b>	Membre titulaire	liste CFE-CGC CSE 14/BU RSF
MM.	Marc <b>BRILLAUD</b>	-	liste FO RATP CSE 3/SUR
	Franck <b>CLEMENT</b>	-	liste FO RATP CSE 5/SEM
	Elies <b>BEN ROUAG</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Kamel <b>OULD AHMED</b>	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Nicolas <b>BERGEAUD</b>	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Yannick <b>STEC</b>	-	liste CGT CSE 4/RER
	André <b>BAZIN</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Pascal <b>KERLEU</b>	-	liste CGT CSE 9 M2E
	Patrice <b>MAUGERI</b>	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Thibaut <b>DASQUET</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Fabrice <b>DELAGE</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Vincent <b>BRIEUX</b>	-	liste CFE-CG CSE 13/BU TRAM
Mmes	Cécile <b>AZEVEDO</b> <sup>1</sup>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Florence <b>ESCHMANN</b> <sup>2</sup>	-	liste FO RATP CSE 12 MTS
	Marie-Mathilde <b>GUEROULT</b>	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	Jessica <b>RICHARDS</b>	-	liste CFE-CGC CSE 13/BU TRAM
MM.	Mohamed <b>CHAGH</b> <sup>3</sup>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 1/RDS CENTRAL
	Abdelnour <b>LARDIDI</b>	-	liste UNSA CSE 3/SUR
	Olivier <b>MERCIER</b>	-	liste UNSA CSE 8/SIT
	Laurent <b>TROILO</b>	-	liste UNSA CSE 14/BU RSF
	Stéphane <b>TONDUT</b> <sup>4</sup>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Eric <b>TURBAN</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Sébastien <b>BOURGEOIS</b>	-	liste CGT CSE 9/M2E
	Sami <b>TAGANZA</b>	-	liste CGT CSE 10/RDS ATELIERS CHAMP
	Michel <b>MARQUES</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Damien <b>MORILLA</b>	-	liste CGT CSE 11/MRF

**Sont absents(es)/excusés (es) :**

MM.	Karim <b>ROUIJEL</b>	Membre titulaire	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Karim <b>NEGADI</b>	-	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Gregory <b>GUIDEZ</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Abdelhakim <b>KHELLAF</b>	-	liste CGT CSE 7/RATP INFRA
	Karl <b>BENOIST</b>	-	liste CFE-CGC CSE 12 /MTS
Mmes	Farida <b>KAIS</b>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Mary <b>FORD</b>	-	liste UNSA CSE 6/DSC
MM.	Aurélien <b>DERACHE</b>	Membre suppléant	liste FO RATP CSE 12/MTS
	Nourredine <b>ABOUTAIB</b>	-	liste UNSA CSE 2/RDS CENTRES BUS
	José <b>JONATA</b>	-	liste UNSA CSE 5/SEM
	Jean-Marie <b>DUCELIER</b>	-	liste CFE-CGC CSE 2/RDS CENTRES BUS
	Samy <b>SI-TAYEB</b>	-	liste LA BASE CSE 4/RER

<sup>1</sup> Remplace Grégory GUIDEZ en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>2</sup> Remplace Karl BENOIST en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>3</sup> Remplace Karim ROUIJEL en tant qu' élu titulaire pour les votes

<sup>4</sup> Remplace Abdelhakim KHELLAF en tant qu' élu titulaire pour les votes

**Assistent à la séance :**

MM. Yves HONORE  
Arole LAMASSE  
Vincent GAUTHERON  
Cyril LARDIERE

Représentant du syndicat FO RATP  
Représentant du syndicat UNSA  
Représentant du syndicat CGT  
Représentant du syndicat CFE-CGC

M. Olivier GALLE

Conseil de Prévoyance

---

# ORDRE DU JOUR

---

## I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

- *Processus nomination du P.D.G de la RATP* 7
- *Conséquences liées au départ à la retraite de Madame DUPUIS* 7
- *Recettes et trafic* 8

## II - INFORMATIONS DU SECRETAIRE

- *Secteur vacances adultes, enfance jeunesse, culture, sports et loisirs* 11
- *Secteur restauration* 11

## III - QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES

1. *Information relative au bilan annuel de l'avancée du programme Diapason (bilan 2023)* 26
2. *Information en vue de la consultation sur la mise à jour de la charte informatique* 32
3. *Information-consultation sur la fermeture de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre du plan de sobriété énergétique* 42

## IV - QUESTIONS SOCIALES

1. *Délibération relative à la vente d'un terrain situé à Mont-de-Lans (38)* 51
2. *Présentation Noirmoutier : de la conception à la mise en œuvre* 53

**M. LE PRÉSIDENT.-** Bonjour. Monsieur le secrétaire, si vous en êtes d'accord, ouvrons la séance. On va commencer par les personnes absentes.

Pour le syndicat FO, nous ont été signalées les absences de MM. ROUIJEL et NEGADI. Y a-t-il d'autres absents ?

**M. HONORÉ.-** Mme KAÏS et M. DERACHE.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour la CGT, nous a été signalée l'absence de M. KHELLAF. Y a-t-il d'autres absents ?

**M. GAUTHERON.-** Non.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pour l'UNSA, nous ont été signalées les absences de M. JONATA, Mme FORD, M. GUIDEZ.

Pour la CFE-CGC, nous a été signalée l'absence de M. DUCELIER.

**M. LARDIÈRE.-** Et de M. BENOIST également.

## **I – INFORMATIONS DU PRESIDENT**

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'ai trois informations à partager avec vous.

**☒ Processus nomination P.D.G. de la RATP**

Je commence par un point d'avancement sur le processus de nomination du Président-Directeur général de la RATP. Les deux auditions qui ont respectivement eu lieu les 2 et 9 octobre devant le Sénat et l'Assemblée nationale ont permis au Président d'être auditionné par la représentation nationale. Ces deux commissions ont validé la nomination de M. CASTEX pour un nouveau mandat de cinq ans. La fin de la procédure nécessite que nous ayons un point au Conseil d'administration de ce vendredi, puis une confirmation de la désignation de M. CASTEX par le Conseil des ministres selon un calendrier qui sera précisé dans les prochains jours. Au titre du règlement intérieur du Conseil d'administration de la RATP, le Président présente ses orientations stratégiques dans les trois mois de sa nomination.

Ces orientations stratégiques sont en train d'être organisées dans le futur plan stratégique. En accord avec M. SARRASSAT, il sera prévu une séance extraordinaire du CSEC entre le Conseil d'administration du 13 décembre et les congés, puisque les orientations stratégiques doivent d'abord être présentées devant le Conseil d'administration ; c'est prévu le 13 décembre. On prévoira une séance exceptionnelle pour que le président échange avec vous sur sa feuille de route et ses orientations stratégiques.

**☒ Conséquences liées au départ à la retraite de Madame DUPUIS**

La deuxième information est relative au départ à la retraite de Mme DUPUIS et aux conséquences qui en découlent. À l'occasion de la réunion du Comex du 23 septembre 2024, le président Monsieur CASTEX a salué l'action de Mme DUPUIS, directrice de Stratégie et Ville durable jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2024, date à laquelle elle a fait valoir ses droits à la retraite. À cette occasion, il est procédé à un resserrement du Comex et donc à une réaffectation des périmètres d'activité de Mme DUPUIS. Cela s'organise de la façon suivante.

Mme DUPUIS avait trois unités : l'unité Stratégie, l'unité RSE et l'unité Immobilier. Les unités RSE et Stratégie rejoignent DPG, la direction de la performance du Groupe. À cette occasion, DPG est rebaptisée Stratégie, Finance et Performance durable (SFD). Il s'agit seulement d'un transfert de deux unités du périmètre de Mme DUPUIS vers celui de M. LECLERCQ. Cette évolution vise à encore mieux tirer parti des synergies entre les thématiques de travail des directions DPG et SVD qui sont toutes les deux mobilisées au service de la stratégie et du pilotage de la performance à long terme de l'entreprise dans ses dimensions financières et extra-financières.

L'unité immobilière rejoint la direction du secrétariat général, de Mme CORTOT-BOUCHER. Cela permettra à la direction de l'immobilier d'être positionnée au plus près de compétences qui lui semblent aujourd'hui encore plus essentielles qu'hier, qui seront regroupées avec les équipes de ITI qui sont en relation très régulière et permanente avec les élus des collectivités territoriales. Dans l'immobilier, la proximité avec les élus locaux est importante pour les PLU, les permis de construire, etc. Cela permettra aussi une bonne administration des actifs immobiliers de la RATP et leur adaptation aux enjeux environnementaux, ainsi qu'aux enjeux juridiques. La proximité avec la direction juridique est extrêmement importante et intéressante.

Il y aura une deuxième évolution à l'occasion du départ de Mme DUPUIS. Les directions, services et équipes, qui composent la direction du digital et de l'innovation relèveront dorénavant de la direction des projets techniques et industriels de Mme BUGLIONI. C'est une façon d'affirmer la volonté de l'entreprise de positionner sous un pilotage unique l'ensemble des leviers de la performance que sont l'innovation, les investissements de modernisation, le digital et l'excellence opérationnelle.

La filiale RATP Smart Systems (RSS) qui a trois grands domaines d'activité, la billettique, Navocap et le MaaS, passe sous le *sponsoring* de M. LECLERCQ.

### **☒ Trafic et recettes**

Je termine par une information que l'on partage régulièrement sur le trafic et les recettes du mois d'août. Le mois d'août 2024 se décompose en deux phases, une phase JO et une autre post-Jeux Olympiques et pré-Jeux Paralympiques.

Sur le réseau ferré, cela se traduit par un trafic supérieur de 27 % en août 2024 par rapport à août 2023, constatation faite entre le 1<sup>er</sup> et le 11 août, alors qu'il est en retrait de 4,5 % sur le reste du mois et ce, malgré le début des Jeux Paralympiques le 28 août. Dans ce contexte, la progression du réseau ferré sur l'ensemble du mois se situe, en corrigé, à +6 % sur l'ensemble du ferré, métro et RER par rapport à août 2023. Les stations des prolongements des lignes 11 et 14 génèrent une augmentation de trafic d'environ 1,4 % en juillet et août.

Quant au réseau de bus, vous vous souvenez de toutes les perturbations qu'il a subies en raison de l'implantation des lieux d'épreuves. Dans ce contexte, ce réseau affiche une baisse de 4,7 % en août 2024 par rapport à 2023 pendant les JO. En revanche, le trafic du réseau bus de petite couronne a légèrement augmenté de 1,3 %.

Le trafic du tramway tire également son épingle des jeux avec une progression de 9,1 % par rapport à 2023, notamment sur les lignes T2, T3a et T3b qui ont été les plus dynamiques dans la période.

Par rapport à 2023, les recettes directes de la RATP ont régressé de 12,5 % en août. En excluant les titres Améthyste, les recettes directes des titres annuels progressent de 4,7 %.

La suspension des ventes du Navigo Semaine pendant les JOP engendre un report sur le Navigo Mois qui a vu son nombre augmenter de 16,6 % par rapport à la même période d'août 2023. Au global, les ventes de la gamme des forfaits mois et semaines sont en baisse de 3,2 %.

Les recettes de la billetterie sont également en baisse, -29,4 % par rapport à août 2023. Cette baisse est en grande partie attribuable à une forte vague d'achat d'anticipation avant le 20 juillet, liée à la majoration tarifaire inhérente aux JOP.

C'était ma dernière information.

Monsieur GAUTHERON ?

**M. GAUTHERON.**- J'ai une question et une remarque sur les informations.

L'information que vous donnez sur la réorganisation à la suite du départ de Mme DUPUIS m'oblige à signaler à notre instance qu'elle a eu lieu en dehors de tout dialogue social avec les organisations syndicales, ce qui a conduit la CGT à déposer une alarme sociale. Au regard du contenu de la partie de la direction dans le constat de désaccord qui en est ressorti, on voit bien qu'il y a un raté important. Cette même situation a conduit, sauf erreur de ma part, l'ensemble des élus siégeant au CSE DSC qui s'est réuni hier à suspendre la séance et à adopter une motion demandant *a minima* la présentation d'un dossier n'excluant pas la consultation de l'instance, question qui aujourd'hui se pose au regard de l'absence totale d'informations sur les impacts concrets de cette réorganisation.

Il n'y a pas de malice quant à ma question, j'ai échangé avec M. le secrétaire avant la séance. J'ai participé au salon des CSE qui s'est tenu Porte de Versailles en septembre. Le stand sur lequel j'étais se trouvait en face de celui de HappyPal. J'ai été surpris de constater dans la communication de HappyPal que les logos utilisés pour présenter les clients de cette société n'étaient pas ceux des CSE mais des entreprises. Si je fais mon bêta, la RATP preste avec HappyPal. Quel service propose l'entreprise RATP aux agents de la RATP *via* HappyPal ? La RATP a-t-elle été sollicitée et a-t-elle donné son accord pour que son logo soit utilisé lors des opérations de communication ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je suis incapable de répondre à votre question. Je vais prendre le temps de la documenter. Je vais voir avec la direction de la communication notamment pour savoir si cette précaution de vérification de l'utilisation du logo a été prise.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Si vous payez HappyPal, il serait bon de me le dire car cela me permettrait de ne pas le payer ! On ne va pas payer deux fois pour la même prestation ! Je pense qu'il a abusé des logos et n'a pas pris le bon, à savoir celui du CE.

Y aura-t-il une consultation sur la réorganisation ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il n'y a pas de réorganisation, donc pas de consultation.

## **II – INFORMATIONS DU SECRETAIRE**

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Quelques informations.

L'actualité du Comité d'Entreprise depuis la dernière séance est particulièrement dense et diversifiée.

**☒ Secteurs : vacances adultes, enfants, culture, sports et loisirs**

Fin septembre, la visite des élus sur le site de Noirmoutier a été organisée et a permis à l'ensemble des participants d'apprécier le chemin parcouru. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de cette séance.

Sans transition, l'ouverture des inscriptions pour l'arbre de Noël a démarré en fanfare avec à date 24 000 places enregistrées. Accès au Spectacle + carte cadeau d'une valeur de 50 euros pour les enfants de 0 à 16 ans, et nouveauté 2024, un cadeau au choix pour les salariés sans enfants ou non éligibles à l'Arbre de Noël.

Parmi les nouvelles initiatives 2024, la subvention "Mon activité préférée" a été lancée le 30 septembre. Elle permet à chaque salarié pratiquant une activité physique ou culturelle durant l'exercice 2024-2025 de bénéficier d'un remboursement de 50 euros. Les modalités détaillées sont bien sûr disponibles sur le site du CE.

Dans la même dynamique, la subvention "billets d'avion" continue de rencontrer un vif succès. Nous souhaitons rassurer tout le monde : l'ensemble des demandes déposées en 2024 sera honoré.

La traditionnelle subvention pour les activités extra-scolaires débutera, quant à elle, à partir du 23 octobre.

Enfin, les réservations pour les colonies de vacances, activité phare du CE, ouvrent le 17 octobre pour la saison hiver-printemps. Cette année et conformément aux engagements pris car très plébiscités, nous enrichissons encore l'offre avec un triplement du nombre de séjours à l'étranger sur l'ensemble de l'année 2025. La brochure est d'ores et déjà disponible sur notre site depuis le 7 octobre.

Pour information, on a dépassé les objectifs de nombre d'enfants partis en colonie de vacances grâce à nos services, fixés en 2024. Le nombre de 3 000 enfants a été dépassé et la saison n'est pas finie. C'est plutôt une bonne saison par rapport à ce que l'on a vécu. On est toujours dans la même dynamique avec une diversification de l'offre importante.

Ces nombreuses initiatives témoignent de notre engagement à offrir toujours plus d'opportunités et de services à nos salariés.

**☒ Secteur restauration**

Nous lancerons courant novembre la première enquête de satisfaction. Je note et déplore les difficultés à Bercy, notamment au niveau électrique.

On peut subir plein de critiques mais on passe un temps infini à trouver des solutions techniques sur des onduleurs électriques. On est sur le sujet depuis plus de deux mois. Il suffit de mettre les câbles au bon endroit, mais on ne trouve pas de solution. On nous a quand même proposé de prendre en charge le remplacement des compresseurs des chambres froides parce que la RATP n'avait plus de crédit ou de budget, et de nous rembourser en 2025. Sur le principe, cela ne me dérange pas trop. Toutefois, si la RATP en est là, je tire le signal d'alarme auprès des élus car nous avons un réel problème.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les problèmes électriques sont-ils à LYBY ou sur la cuisine centrale ?

**M. LE SECRÉTAIRE.-** À LYBY.

**M. HONORÉ.-** Les compresseurs, c'est à VB.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Si on ne se met pas tous autour de la table pour régler les problèmes techniques, cela ne se résoudra jamais. À VB, cela va peut-être se résoudre, on va trouver un *gentleman agreement*. Ici, on essaie d'avoir l'onduleur depuis trois mois. Je ne sais plus quoi faire. Je sais que des personnes travaillent sur le dossier. Je les laisserai s'exprimer si nécessaire.

De plus, il serait souhaitable de faire un groupe de travail sur les restaurants d'entreprise et les quais des saveurs en général, notamment pour les sites de Stalingrad, Saint-Ouen, Noisy le Grand. Cette liste est bien sûr non exhaustive au vu des transferts de personnel en cours actuellement.

À Noisy-le-Grand, on nous a proposé de faire un Work Café. On ne sait pas faire. Le transfert du Quai des Saveurs dans le nouveau bâtiment ne nous posait pas de problème, mais ce n'est apparemment pas la demande faite initialement. On a eu deux sources d'information, de la RRE et de la direction, mais ce n'est pas la même des deux côtés. On était d'accord pour transférer le Quai des Saveurs qui était au château.

**M. BERGEAUD.-** Le CSE 8, dont je suis le secrétaire, s'était mis d'accord avec son président représentant la direction pour demander un Quai des Saveurs dans le bâtiment de Noisy, sachant que le pôle de Noisy est le troisième plus gros pôle tertiaire et que tous les autres pôles ont déjà un Quai des Saveurs. La demande a été formulée par la direction du département à RRE, mais la demande a été transformée en Work Café, ce qui est complètement différent. Cela a été refusé par le CE qui n'en fait pas. J'en ai parlé au directeur du département qui a refait la demande vendredi. Le CE devrait normalement maintenant recevoir une demande pour un Quai des Saveurs à Noisy. Nous voulons avoir un Quai des Saveurs qui est un service de grande qualité uniquement offert par le CE RATP et qui bénéficie en plus de la subvention du CE. Ce n'est pas le CE qui refuse de le faire. Le Quai des Saveurs, c'est une demande qui a été transformée en Work Café qui correspond à une offre uniquement opérée par RRE. Il y a une très forte demande de tous les salariés du pôle de Noisy pour avoir ce Quai des Saveurs, dont le niveau de qualité n'a rien à voir avec d'autres secteurs et qui est important à cet endroit.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** La restauration nous prend un temps infini pour des raisons techniques et externes. On essaie avec notre prestataire Elixir de remonter les choses. On ne va pas se balader avec des onduleurs, des compresseurs, ce n'est pas notre métier ni notre responsabilité. On essaie de faire au mieux. On aura l'occasion de reparler du compresseur dans un prochain dossier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.-** Je vous informe qu'un centre de maintenance va ouvrir pour le Grand Paris fin 2025, suivi par deux autres en 2026 et 2027. Il faudrait évoquer la restauration sur ces trois futurs centres car il y aura du personnel sur place. À ma connaissance, le sujet n'a pas été abordé. Les élus du CSE sont en attente d'une tripartite sur le sujet.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui a une déclaration ?

Monsieur GAUTHERON ?

**M. GAUTHERON.-**

*Monsieur le Président, Cher.e.s collègues,*

*Il y a 374 jours, en réaction à une série d'attaques terroristes menées sur son sol par le Hamas, le gouvernement israélien s'est engagé dans une guerre à l'encontre de ce dernier. Force est de constater que, sous l'égide du droit à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale, le gouvernement de Benyamin Netanyahou vient de franchir une nouvelle étape dans sa stratégie de guerre régionalisée.*

*En effet, après avoir franchi les frontières du Liban et donc attaqué la souveraineté et l'intégrité territoriale de ce dernier, non seulement Tsahal a délibérément bombardé des positions de l'armée libanaise mais elle a aussi, dans la nuit du 12 au 13 octobre dernier, envoyé 2 chars pénétrer dans une base de la FINUL, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui compte, rappelons-le, 600 soldats français. Une telle intrusion constitue une violation flagrante du droit international. Au cours des jours précédents, l'ONU a accusé l'armée israélienne d'avoir, à plusieurs reprises, tiré sur des positions de casques bleus, faisant plusieurs blessés.*

*Cette attaque est une nouvelle et grave atteinte au droit international et à l'ONU de la part de B. Netanyahou, qui vient s'ajouter au projet de loi en cours de discussion à la Knesset mettant fin aux opérations de l'UNRWA.*

*Après avoir déclaré le Secrétaire Général de l'ONU persona non grata en Israël, le Premier Ministre israélien menace à demi-mot les soldats de la FINUL dans un nouvel exercice de renversement des accusations sur l'origine des responsabilités : "Nous regrettons que les soldats de la Finul aient été blessés et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour éviter que cela ne se reproduise. Mais le moyen le plus simple et le plus évident d'y parvenir est tout simplement de les faire sortir de la zone de danger".*

*Force est de constater que pour Benyamin Netanyahou, délégitimer l'ONU, c'est à la fois éliminer un témoin gênant dans la guerre totale qu'il a lancée au Liban, et faire oublier les résolutions passées sur les Palestiniens. Légitimement, nous ne pouvons que nous interroger et nous inquiéter des potentielles répercussions que peut avoir, à travers le monde et plus singulièrement en France, cette situation. Rien, ni les provocations de l'organisation islamiste du Hezbollah, ni les crimes terroristes du Hamas du 07 octobre, ne saurait être invoqué pour tenter de justifier une telle forfaiture et une telle attaque contre le droit international. Le respect du droit international par le gouvernement israélien est la base incontournable d'une solution de paix juste.*

*Malheureusement, la situation au Proche-Orient ne doit pas nous faire oublier l'enlisement du conflit mené par la Russie contre l'Ukraine, ni même que plusieurs dizaines de conflits armés se déroulent actuellement à travers le monde faisant des milliers de déplacés, de blessés et de victimes civiles.*

*Comme chaque année, la CGT s'est associée à la Journée internationale dédiée à la Paix, le 21 septembre dernier. Elle vise à prévenir les guerres en promouvant une culture de paix, en développant une logique de coopération et en cherchant une issue négociée aux conflits naissants.*

*Pour la CGT, la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais le principe de rapports humains fondés sur la libre coopération de tous.tes pour le bien commun. Une paix durable est une condition préalable à l'exercice de tous les droits de l'être humain. L'intervention syndicale sur toutes ces questions est indispensable, car lutter à tous les niveaux contre le capitalisme mondialisé et ses conséquences participe du droit à la paix.*

*Au niveau du périmètre national, l'actualité est bien évidemment marquée par la situation économique et sociale en Martinique. Depuis bientôt un mois, un mouvement de contestation contre la vie chère est mené par la population à travers différents collectifs, partis*

politiques et organisations syndicales dont la CGT Martinique. Au travers d'une récente note d'analyse, l'INSEE faisait apparaître qu'au cours de l'année 2022, les produits alimentaires en Martinique étaient 40 % plus chers qu'en France métropolitaine. Cette situation s'est creusée avec l'inflation et notamment celle subie par le "panier de la ménagère".

Malheureusement, comme en 2009, et toujours pour les mêmes raisons puisqu'aucun gouvernement n'a, depuis, répondu aux revendications des martiniquaises et martiniquais, la colère légitime de la population gagne la rue, les entreprises et les administrations. Depuis maintenant 15 ans, ce sont toujours les mêmes grandes fortunes qui profitent d'un système soutenu par le pouvoir français, au travers de ses représentants préfectoraux. Les gouvernements d'hier et d'avant-hier, comme celui d'aujourd'hui, n'apportent qu'une réponse : l'envoi de troupes et la répression, via notamment la funeste CRS 8, pour maintenir les privilèges de quelques-uns.

Pour les grands groupes "profiteurs", des fortunes qui s'accumulent ; pour les autres, l'austérité, la misère et la matraque. Dans la plupart des secteurs professionnels, les négociations salariales débouchent sur des miettes pour les travailleuses et les travailleurs et les revalorisations salariales sont bien en deçà de l'inflation locale. Indéniablement, il s'agit ici des limites d'un système économique qui porte le chaos économique, social et environnemental et qui ne doit sa survie qu'à la volonté d'un personnel politique plus préoccupé par les intérêts de sa classe que par l'intérêt général. C'est avec sa même volonté de lutte de classe que le Premier Ministre a, dans son discours de politique générale, annoncé la couleur.

La facture sera salée puisque le montant des économies à réaliser est de l'ordre de 60 milliards d'€. Malgré cela, d'aucuns se refusent à parler d'une cure d'austérité sans précédent : 40 milliards d'€ d'économie dans les dépenses publiques et 20 milliards de recettes supplémentaires qui reposeront sur des contributions temporaires des grandes entreprises et des plus fortunés. Malgré cette sollicitation ponctuelle du capital, nous ne pouvons que constater que le modèle en lui-même n'est pas remis en cause. Pourtant, l'échec flagrant de la politique de l'offre menée à grands coups d'aides publiques sans contrepartie n'est plus à démontrer. La soi-disant résorption du chômage de masse comme seul argument fait pâle figure au regard de la situation économique de l'Etat, du taux de pauvreté et précarité qui ne cesse de croître ou encore des déserts médicaux et autres difficultés rencontrées par nos concitoyens pour accéder aux services publics.

Et la situation ne risque pas de s'améliorer dans la mesure où les 40 milliards d'€ d'économies dans les dépenses publiques vont bien devoir se concrétiser. Or, à date, aucun et aucune, de ces responsables politiques qui ne mentiront pas aux Françaises et aux Français et parleront "vrai", ne semble pas encore avoir déterminé le moment idéal pour annoncer à ces derniers quels seront les Services publics concernés par ces coups de rabot.

Est-ce moins de moyens pour l'école ? Moins de moyens pour l'hôpital ou l'accès à l'offre de soins, la diminution de services publics de proximité, si l'on tient compte de la dernière préconisation de la Cour des comptes qui estime nécessaire de supprimer quelques 100 000 emplois dans la Fonction publique territoriale ? Pour les retraité.e.s, ce sera aucune augmentation des pensions sur 2024 et un report de l'augmentation des retraites de 6 mois pour 2025. A savoir que pour les 60/74 ans, leur taux de pauvreté a quasiment doublé en 10 ans passant en 2012 à 5,4 % à 10,6 % en 2022, je n'ose imaginer les chiffres en 2024 !

Comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, il faut rester attentifs à l'accueil que fera le gouvernement aux dernières préconisations du Conseil des prélèvements obligatoires qui formule 13 propositions pour rendre "plus juste" la taxation des revenus, notamment en alourdissant la fiscalité sur les retraités. C'est vite oublier, au regard du contexte économique et social en raison de l'accroissement de la précarité, le rôle de soutien assumé par les retraités à l'égard de leurs proches et principalement de leurs enfants ou petits-enfants. Que cela soit au travers de la garde des petits enfants ou encore d'un soutien pécuniaire, il est irrémédiablement

*nécessaire de tordre le coup à cette vision du "retraité égoïste" qui laisserait à la jeune génération la dette des retraites. Cette chimère s'inscrit comme tant d'autres dans la nécessaire division de la population pour préserver les intérêts de quelques-unes et quelques-uns.*

*Enfin, comment ne pas esquisser un sourire narquois, malgré la gravité du sujet, lorsque l'on écoute Gabriel Attal ou encore Gérard Darmanin nous expliquer qu'il faut remettre la France au travail. En effet, malgré des recherches approfondies, nous n'arrivons pas à obtenir la moindre information concernant une éventuelle expérience professionnelle de ces derniers. En effet, leurs CV respectifs sont certes bien remplis mais seulement d'expériences ministérielles ou électives. S'ils ont exercé une activité, il s'agit de fonctions électives ou politiques et non d'expériences professionnelles, que cela soit dans l'administration ou des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées.*

*Il est assez difficile de faire allusion à la politique du gouvernement de Michel Barnier sans évoquer un minimum le Ministre délégué aux Transports.*

*Au lendemain des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, la CGT-RATP s'est largement exprimée sur sa conception de l'héritage de ces derniers et de la révolution paralympique sans mettre au cœur du débat public la mobilisation pérenne des moyens financiers, humains et matériels pour offrir un véritable Service public de transports de qualité. Or, nous sommes perplexes. La nomination de François Durovray aux transports, non Ministre de plein exercice mais seulement "délégué", est déjà un aveu pour ce Gouvernement qu'il compte bien continuer sa politique destructrice des Services publics, notre bien commun à tous.*

*Connu pour sa vision libérale de l'organisation des transports collectifs, la CGT-RATP l'invite dès maintenant à sortir de l'aveuglement dogmatique qui pousse Valérie Pécresse à privatiser la RATP en ouvrant, dans un premier temps, à la concurrence son réseau bus. D'ailleurs, nous ne pouvons que rester dubitatifs sur cette indignation politicienne à géométrie variable. En effet, le Ministre Durovray s'émeut dans la presse de l'inexistence d'une étude d'impact afin de mesurer les conséquences économiques, sociales et écologiques de l'abaissement à 50 km/h de la vitesse sur le périphérique par la Municipalité de Paris.*

*En revanche, silence radio, du même Ministre Durovray, sur l'absence d'une étude d'impact sur les conséquences économiques, sociales et écologiques du démantèlement du réseau intégré de bus dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.*

*L'ouverture à la concurrence de notre monopole public, au service des franciliennes et des franciliens depuis plus de 75 ans, a toujours été présentée comme inéluctable et comme étant l'alpha et l'oméga de l'amélioration des transports publics en Ile-de-France. En réalité, l'ouverture à la concurrence est un choix purement idéologique de la Présidente de la Région Ile-de-France et Présidente d'Ile-de-France Mobilités dans la mesure où le Règlement européen sur les obligations de Service public permet, dans un certain nombre de cas, dont le chemin de fer, l'attribution directe. La mise en concurrence n'est donc plus une obligation pour l'autorité organisatrice de transport concernée, mais une possibilité.*

*Non, rien n'est inéluctable, pas même le calendrier, puisque le législateur a su modifier la loi face aux nombreux problèmes non résolus à la veille de la date fatidique du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ainsi, nous sommes passés d'un allotissement total au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à un allotissement par échelonnement sur 2 ans. Pour autant, force est de constater que cette "détente" du calendrier ne règle pas le problème de fond qu'est l'appauvrissement du secteur des transports publics de voyageurs, en raison du modèle économique et du recours à la mise en concurrence des entreprises et donc des salarié.e.s, dans un secteur où les salaires et cotisations patronales représentent 70 % du prix de production du service. Pour s'en rendre compte, il suffit de faire l'analyse de la situation sur le réseau OPTILE à la suite de la mise en œuvre de cette fameuse concurrence.*

*Au regard de l'état des échanges au cours de la première pluri syndicale tripartite entre les Organisations Syndicales, la Direction de la RATP et IDFM dans le cadre des négociations collectives en vue d'une intégration des fonctions de superviseur et d'informateur voyageurs et du transfert des personnels, il apparaît clairement que l'autorité organisatrice, malgré la "détente" du calendrier de l'ouverture à la concurrence jusqu'au 31 décembre 2026, n'est pas prête. De nombreuses questions, et pas des moindres, car elles concernent la coordination du réseau ainsi que les questions de sûreté et de sécurité des agents et des voyageurs et qui restent sans réponses concrètes au regard des contraintes d'exploitation. Situation qui a contraint les Organisations Syndicales CFE-CGC, CGT et UNSA à demander unanimement la programmation d'une nouvelle réunion afin d'obtenir des éléments précis, faute de quoi, les négociations ne pourraient se tenir.*

*Nous n'avons jamais été aussi près de l'ouverture à la concurrence. Pour autant, il s'avère indéniable que de nombreux points restent à traiter dans un délai contraint. C'est pourquoi, il y a urgence à décréter un moratoire sur l'ouverture à la concurrence de la RATP. En effet, la déstructuration du transport de voyageurs sur la Région fait courir de graves risques de dysfonctionnements dans une Région qui pèse près d'1/3 dans le PIB du pays. Ainsi, quand les transports publics fonctionnent mal en Île-de-France, c'est toute l'économie du pays qui vacille, mais également une cohésion sociale, l'accès aux soins, à la culture, au sport... qui éclatent.*

*Merci de votre écoute.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur GAUTHERON. Monsieur HONORÉ ?

**M. HONORÉ.-**

*Nous commencerons notre déclaration par une pensée émue et nous adressons à nouveau, nos condoléances aux proches de nos 5 collègues Étienne, Dragan, Christophe, Nicolas et Sami qui nous ont quitté trop rapidement.*

*Le dernier, un proche de notre famille FO, Sami TENDRON délégué sur la ligne 5. Nous garderons de Sami, le souvenir d'un délégué très engagé et convaincu, d'un homme sincère, dévoué et d'une grande humanité.*

*Sami a consacré une part importante de son action syndicale à lutter contre les injustices en travaillant au rassemblement du plus grand nombre pour le bien commun.*

*Nous perdons un ami, un délégué, un collègue dévoué que nous n'oublierons pas. Il restera présent auprès de nous.*

*FO Groupe RATP prend acte avec satisfaction du renouvellement du mandat de Jean Castex comme PDG de la RATP. Une semaine après le vote de la part de la commission de l'Aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, ce renouvellement a été entériné le 6 octobre dernier à la commission Développement durable de l'Assemblée nationale.*

*Devant ces instances parlementaires, notre PDG a fixé plusieurs priorités pour son nouveau mandat, l'ouverture progressive des réseaux de transport à la concurrence, la réussite du chantier de l'investissement et de la modernisation, la lutte contre la problématique des colis abandonnés et la "chasse aux abus" liés à l'absentéisme.*

*La boucle est-elle bouclée pour notre président ? S'agit-il d'engager une nouvelle disette sur l'emploi et les conditions sociales ? S'agit-il d'engager une productivité de performance, via un alourdissement des conditions de travail ?*

*Notre devoir est de vous avertir que la stratégie du coup de rabet n'a jamais porté ses fruits. Elle annoncerait pour notre syndicat, le prélude d'un grave renoncement aux ambitions sociales et aurait pour conséquence la dégradation à coup sûr de l'organisation du service public dans son ensemble.*

*Aussi, sans présager de la volonté politique de notre Président Directeur Général, nous serons très attentifs au modèle économique choisi et à la présentation de la feuille de route et des impacts sur les comptes de l'EPIC.*

*FO Groupe RATP vient de prendre connaissance de l'étude publiée par Île-de-France Mobilités en collaboration avec AIRPARIF, concernant la pollution souterraine sur les quais du métro, du RER et des trains.*

*Dans un premier temps, nous saluons le travail accompli pour établir une cartographie exhaustive de la pollution de l'air dans nos installations, incluant 426 stations souterraines.*

*Cependant, cette initiative survient plus d'un an après la première diffusion de l'émission de télévision "Vert de Rage" sur le sujet, réalisée en collaboration avec notre syndicat.*

*Il est regrettable que les autorités publiques aient mis tant de temps à saisir les enjeux sanitaires liés aux particules fines. En analysant les données de cette étude, nous souhaitons dénoncer et alerter dans cette instance sur la situation préoccupante de tous vos agents travaillant dans le métro et le RER.*

*En effet, comment peut-on se féliciter d'une étude qui démontre l'impact des particules fines sur une heure d'exposition, alors que les employés de la RATP passent entre 7 et 9 heures par jour dans ces mêmes stations ?*

*Une fois de plus, cette étude a omis de tenir compte du temps de travail, et donc de l'exposition des agents de la RATP à la pollution de l'air dont ils sont victimes quotidiennement.*

*Depuis 2015 et la première étude de l'ANSES sur le sujet, nous demandons la légifération par le biais de seuils d'exposition pour les agents du métro. Il est également crucial de reconnaître la pénibilité de ces conditions de travail qui a des répercussions sur notre santé.*

*Nous ne commenterons pas les propos orientés de la présidente d'IDFM qui exprime un mépris manifeste à l'égard des salariés de la RATP, qui s'engagent à fournir un service public de qualité et ce, en toute circonstance.*

*Pour FO Groupe RATP, la santé des agents de notre entreprise ainsi que celle des voyageurs constitue une priorité essentielle. Nous poursuivrons notre combat en faveur de la reconnaissance des dangers associés aux particules fines présentes dans nos installations.*

*FO Groupe RATP tient à attirer votre attention sur une autre situation préoccupante mettant en péril la sécurité des salariés et des usagers du transport : les importantes inondations.*

*Alors même que ces inondations ternissent l'image de notre entreprise, elles compromettent sérieusement les conditions de travail et la sécurité des agents et des usagers du transport.*

- Comment peut-on se retrouver confronté à cette situation, dans des sites renouvelés ou neufs pour certains ?*
- Comment évoquer dans notre entreprise la QVCT, quand l'entreprise a, sur ce sujet la tête dans l'eau ?*
- Comment continuer à promouvoir le bien-être au travail et toutes ses fadaïses, comme si de rien n'était ?*

*Effectivement monsieur le Président, ignorer ce problème est encore le plus sûr moyen que vous avez pour le résoudre. Le plus cocasse est d'entendre dire par certains dirigeants, à qui veut l'entendre, que la sécurité est leur première exigence.*

*Conformément à vos responsabilités envers la santé physique et mentale des salariés, ainsi que celle des clients, nous vous rappelons l'urgence de prendre des mesures immédiates pour remédier à cette situation.*

*Urgence car nous ne sommes qu'au début de l'automne, les priorités d'aujourd'hui sont rarement les priorités de demain et dans ce cadre il est difficile de se projeter, à moins de jouer à pile ou face avec dame nature.*

*La sécurité et le bien-être de tous sont primordiaux, manifestement ce n'est pas le cas ici. Il est nécessaire de résoudre ce problème rapidement.*

*À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, Paris et la Métropole du Grand Paris imposeront de nouvelles restrictions de circulation pour les véhicules Crit'Air 3. La Zone à Faibles Émissions (ZFE) couvrira l'intérieur de l'autoroute A86. Les véhicules Crit'Air 3, soit les voitures diesel de plus de 14 ans et les voitures essence de plus de 19 ans, seront interdits de circulation du lundi au vendredi, de 8h à 20h, sauf jours fériés.*

*Bien que nous comprenions la nécessité de réduire la pollution, nous sommes conscients des défis pour les agents de la RATP, des agents qui assurent le service public 24h/24 et 7 jours/7. Beaucoup utilisent encore des véhicules Crit'Air 3 et risquent de ne plus pouvoir se rendre au travail.*

*Au regard de leur pouvoir d'achat et de la crise de l'inflation, les salariés de l'exploitation, qui font tourner les métros, les bus, les RER, les tramways, ainsi que ceux de la maintenance et de la sécurité, n'ont pas la capacité de s'acheter des voitures neuves.*

*FO Groupe RATP sollicite une intervention de votre part afin d'obtenir une dérogation pour les salariés de la RATP utilisant leur véhicule personnel dans le cadre de leur mission de service public.*

*Sans cette dérogation, vous prenez le risque que des centaines de salariés ne puissent plus se déplacer pour travailler, mettant en péril les transports pour des millions de Franciliens dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.*

*Concernant la possibilité d'un nouveau contrat de mutuelle pour les salariés de la RATP, les discussions actuelles entre les organisations syndicales et la direction de la RATP sur le nouveau contrat de mutuelle pour les agents revêtent une importance capitale, surtout dans le contexte d'ouverture à la concurrence.*

*Nous vous rappelons que la mutuelle est un élément clé d'attractivité pour les salariés RATP qu'ils soient nouveaux ou déjà en poste. Ces contrats garantissent des conditions de soin optimales, essentielles pour leur bien-être et leur productivité.*

*Nous sollicitons donc un engagement fort de votre part notamment financier, pour débloquer l'enveloppe nécessaire à la mise en place d'un nouveau contrat mutualiste dès 2025.*

*Nous portons un projet ambitieux qui nécessite un soutien au plus haut niveau de l'entreprise.*

*Le possible départ de 19 000 agents entraînera inexorablement un déséquilibre du nombre de cotisants, compromettant la solidarité intergénérationnelle en place depuis 20 ans.*

*De plus, les prestations actuelles ne répondent plus aux standards de notre entreprise.*

*Il est donc crucial que ce dossier soit pris en main avec des engagements financiers à la hauteur des enjeux.*

*La mutuelle de demain doit être un atout majeur pour attirer les jeunes talents et permettre à nos salariés de se soigner correctement sans oublier ceux qui ont fait ce que notre entreprise est aujourd'hui.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur HONORÉ. Monsieur LARDIÈRE ?

**M. LARDIÈRE.-**

*Dans un contexte difficile où la situation des finances publiques en France est jugée "inquiétante" par la Cour des comptes et l'Union Européenne, le défi pour le Groupe RATP est important.*

*En France, près de 2 000 dispositifs publics bénéficient aux entreprises. Selon l'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) 157 milliards d'euros d'aides publiques ont été dédiées aux entreprises en 2019.*

*Et pourtant, en parallèle, au national, les grands indicateurs économiques sont mauvais et nous pouvons observer largement une forte dégradation du monde du travail :*

- Un sentiment de détachement croissant des salariés, vis-à-vis de leur entreprise,*
- Un manque de perspectives, pour développer leur carrière,*
- Des difficultés pour chacun, à s'investir dans ses projets professionnels,*
- Un manque de reconnaissance, quant à la prise de responsabilités avec, en retour, une baisse de motivation.*

*L'économie et le social sont les deux faces d'une même pièce. Cette question de l'attractivité du monde du travail, en recul, appelle une prise de conscience et des réponses fortes, seules capables de réinstaurer un climat de confiance, au sein des entreprises.*

*Aujourd'hui la CFE-CGC rappelle qu'elle compte sur le gouvernement pour rééquilibrer le rapport de force avec le patronat dans les négociations. Au national et à la RATP, nous continuerons à défendre les populations de l'encadrement.*

*A la RATP, la question de l'attractivité et de la fidélisation du personnel reste toujours une question cruciale. Pour la CFE-CGC Groupe RATP, outre les problématiques de rémunération, "fidéliser" ses effectifs, implique nécessairement de réelles actions d'amélioration de la Qualité de Vie et des conditions de Travail.*

*Il ne peut y avoir de réelle performance économique durable sans performance sociale. A ce titre, nous rappelons une nouvelle fois que, le bien-être au travail est la voie d'excellence pour améliorer de façon durable la performance. L'objectif est double : pour l'individu, être plus épanoui et engagé ; pour l'entreprise, être plus attractive, performante et compétitive.*

*Les salariés du Groupe RATP peuvent compter sur la CFE-CGC Groupe RATP pour poursuivre nos actions en faveur de collectifs de travail solides, où l'épanouissement individuel est possible pour chacun, et participe à la consolidation de l'ensemble.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur LARDIÈRE.

Monsieur SARRASSAT, je voudrais revenir sur la qualité de l'air et apporter quelques précisions. Je rappelle qu'il y a deux protocoles en parallèle en ce moment. Le protocole d'Airparif prend un certain nombre de mesures et a un modèle d'extrapolation de ces mesures sur l'ensemble du périmètre. La qualité de l'air en Île-de-France est mesurée à partir de cinq points sur tout le territoire, la mesure d'un endroit servant à déterminer ce que l'on pense être la présence de particules dans un périmètre plus large. En parallèle, la RATP se conforme à une mesure plus précise qui obéit au protocole de l'INERIS. Cette mesure est exhaustive. Un travail de rapprochement est en cours.

Mon intervention n'est pas destinée à contester les résultats publiés mais à préciser qu'il y a une première démarche visant à rapprocher la façon de mesurer les choses.

Par ailleurs, comme l'a dit M. HONORÉ dans sa déclaration, il ne s'agit pas d'une mesure d'exposition des salariés aux risques mais d'une mesure sur les quais qui n'est pas forcément représentative de l'exposition des salariés. La seule mesure de l'exposition est faite dans le cadre du

protocole Robocop consistant à équiper les salariés de capteurs afin de mesurer les expositions auxquelles ils sont confrontés dans leur parcours journalier. On avait réalisé une première mesure pour les particules jusqu'à une taille de 10 microns. On est en train d'adapter le protocole pour mesurer la présence de particules plus fines parce qu'indépendamment de sa nature, la taille de la particule compte pour les effets sur la santé.

D'ici là, la question est de savoir quels effets sur la santé peut avoir une concentration en particules. Comme vous l'avez dit, dans les milieux souterrains, on n'a que des valeurs recommandées, sans seuil. On dispose des résultats des études de mortalité que l'on partage. Pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, elles n'ont pas mis en évidence de risques particuliers pour la santé en lien avec cette exposition. Ce qui permet de dire cela, c'est que les spécialistes de la pneumologie et des voies ORL identifient trois ou quatre pathologies possibles en lien avec l'exposition aux particules. Pour l'instant, il n'est pas fait de corrélation entre les résultats de l'exposition aux risques sur ces maladies et les causes de mortalité.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- La prudence est de mise, on l'a hélas vu avec l'amiante. On n'a pas de causalité mais on ne sait jamais.

Un exercice qui n'est pas commun va vous être proposé. On vous propose de soumettre deux vœux à l'approbation du Comité. Les élus titulaires et suppléants, y compris les RS, peuvent voter. Les deux vœux seront présentés par M. LAMASSE. Ils ne font pas partie des questions diverses, c'est donc le moment d'en parler. Ces vœux ont une vocation au-delà du périmètre simple du CSEC. M. LAMASSE va en donner lecture.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur BAZIN ?

**M. BAZIN.**- Monsieur le Président, merci de me donner la parole. J'aurais peut-être dû la prendre avant l'intervention de M. SARRASSAT. On va parler de sujets d'actualité qui n'ont pas grand-chose à voir avec le CSEC, quoi que. Vous n'êtes pas sans savoir que l'entreprise est intégrée dans la société et que la société est intégrée dans l'entreprise puisque le personnel qui y travaille vient de toutes les régions de France et de Navarre. Il y a quelques mois, je vous avais interpellé, Monsieur le président, concernant l'existence de fanions coloniaux au sein de l'entreprise, en tout cas à Nation sur les quais de la ligne 9 en direction de Montreuil. Le nécessaire a été fait. Je vous en remercie grandement. Vous avez pris la problématique à bras-le-corps et diligenté les bons services pour que ce soit traité. Cela a pu éviter un problème dans l'entreprise RATP pendant un certain temps.

On en vient à l'actualité du jour. Au-delà de l'actualité internationale, il y a la poutre que la France a dans ses yeux, qu'elle refuse de regarder ou qu'elle traite d'une certaine manière. Dans l'entreprise, du personnel est issu de l'Outre-mer. Les problématiques qui touchent nos régions impactent notre vie et notre ressenti. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, il a dû y avoir des changements d'attitude ou de comportement parce que l'inquiétude est forte pour nos familles qui vivent des situations particulières liées à ce qu'a évoqué la CGT dans sa déclaration concernant la profitation exercée contre la population par un petit nombre de personnes et soutenue par un État colonial. La France exerce toujours les pratiques qui ont existé avant l'esclavage sur nos territoires. Certains, qui ont du mal avec cela, estiment que ce n'est peut-être pas bien de le dire, mais c'est une réalité que nous vivons tous les jours.

Dans les grands médias, certains disent qu'il n'y a jamais eu d'actes de colonisation. Je pense qu'il y a un problème d'histoire, les personnes préfèrent la réécrire quand ils sont au pouvoir. Pour autant, il y a toujours deux bouts dans la vérité, celle du narrateur qui raconte une histoire et celle qui est vécue par la population. Nous le vivons très mal. Des choses ont été évoquées par-ci par-là. La vie pourrait être meilleure. Il serait bien d'arrêter de laisser des monopoles entre les mains de certains.

L'État devrait penser à protéger sa population, mais on n'est apparemment pas considéré comme étant des citoyens français, à moins que l'on soit des sous-citoyens. La carte d'identité que je possède est attribuée à un nom mais pas à moi. Je considère que je ne suis toujours pas Français et que je suis encore un esclave. Il faut comprendre la situation qui est pénible pour la plupart d'entre nous. Même si cela ne se dit pas de cette manière, il faut comprendre qu'aux Antilles, en Martinique, en Guadeloupe, à la Guyane, à la Réunion, à Mayotte, en Nouvelle Calédonie, à Tahiti, un groupe opère avec l'accord de l'État français et maintient toujours le système colonial. Il est fort probable que des personnes ne l'acceptent plus et que cela donne lieu à des changements de comportement que je ne vous demande pas d'excuser, mais de comprendre l'origine.

Nous avons du mal à regarder l'histoire. Je vous invite néanmoins à vous replonger dedans et à regarder le passé de la France pour comprendre les réactions qu'il pourrait y avoir aujourd'hui et demain.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. On peut tous comprendre l'émotion qui vous saisit. Vos propos vous engagent. Mon absence de commentaire ne préjuge en rien sur le fond de ce que vous avez dit. Cela vous engage. On peut comprendre votre émotion et pas forcément partager le fond de tout ce que vous avez dit.

Monsieur LAMASSE ?

**M. LAMASSE.-** Vous avez raison, les propos de M. BAZIN le concernent et vos propos vous concernent, "balle au centre". Chacun ses propos. Personnellement, je les partage entièrement.

**Le premier vœu** proposé à l'instance porte sur le pouvoir d'achat et en corollaire, comme cela a été indiqué dans la déclaration de la CGT, une mobilisation qui concerne un territoire de notre République où les choses sont exprimées avec détermination. Le problème de pouvoir d'achat n'est pas loin de rappeler celui qui a eu lieu sur le territoire hexagonal avec les gilets jaunes. Les organisations syndicales n'avaient pas hésité à pointer du doigt ce qu'il se passait.

J'aimerais associer ce vœu à l'esprit de mon feu père qui était délégué syndical CGT. S'il était là aujourd'hui, il aurait été heureux d'entendre cela sur la terre hexagonale.

*"A la misère, la pauvreté, la vie chère, le manque de pouvoir d'achat, l'État depuis des années a pris la décision de répondre répression.*

*Exactement comme cela s'est produit pour le mouvement des gilets jaunes, la population outre-mer s'est mise debout pour exiger une diminution nécessaire des prix.*

*Toutefois, chacun constate que cette réponse pour les habitants d'outre-mer s'exprime toujours avec encore plus de force, de manière plus aigüe.*

*N'en déplaît à certains, cette domination des capitalistes montre qu'il existe des écarts de prix qui sont en moyenne avec la France hexagonale de plus de 200% en général et plus de 40% sur l'alimentaire selon les données de l'institut INSEE.*

*Les organisations syndicales apportent leur soutien à cette mobilisation populaire en outre-mer et les élus du CSE Central saluent la détermination du peuple.*

*Le fait que le sujet du pouvoir d'achat soit une situation commune, outre-mer-France hexagonale, les élus du CSE Central en profitent pour condamner le comportement répressif quasi systématique de l'État comme solution, quand le peuple s'exprime pour réclamer de quoi vivre.*

*Considérant que la rémunération de chacun demeure une préoccupation de tous les instants, les élus du CSE Central formulent le vœu de voir l'entreprise à l'avenir répondre positivement, de manière plus marquée que ce qui est réalisé jusqu'à maintenant au sujet du pouvoir d'achat des salariés RATP".*

**Le second vœu** a trait à ce que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de *fake news*, que l'on appellera fausses informations, fausse identité ou usurpation. Nous sommes dans un monde où les réseaux sociaux et autres permettent de faire tout et n'importe quoi, surtout n'importe quoi, parce que certains pensent qu'ils sont anonymes. Je rappelle qu'on a même fini par savoir qui était Zorro. Il ne faut pas se leurrer, les choses finissent par être découvertes.

*"Les élus du CSE Central dénoncent tous propos injurieux, dénigrants, diffamatoires, l'usurpation de sigle ou logo syndical, sans autorisation pour créer de la confusion, du dénigrement.*

*L'usurpation d'identité constitue un délit en France, réprimé par l'article 226-4-1 du Code pénal.*

*Selon cet article, le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou d'utiliser des données permettant d'identifier une personne dans le but de troubler sa tranquillité, de porter atteinte à son honneur ou à sa considération est puni d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende.*

*Considérant le contexte de la vie sociale dense de notre entreprise, la situation de fausses nouvelles de tous les instants, les élus du CSE Central condamnent ces méthodes et formulent le vœu que chacun, même l'entreprise, puisse agir afin que l'intégrité des uns et des autres soit respectée".*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur GAUTHERON ?

**M. GAUTHERON.**- Nous découvrons sur table ces deux vœux. Je vous demande une interruption de séance afin que les membres de la délégation CGT puissent se concerter.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur LARDIÈRE ?

**M. LARDIÈRE.**- La CFE-CGC a la même position. On découvre les vœux en séance, on souhaite pouvoir en discuter entre nous.

**M. LE PRÉSIDENT.**- À situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle. Toutefois, les vœux se préparent à l'avance. Si on peut les finaliser plus tôt la prochaine fois, ce serait bien.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- On doit en débattre, ce n'est pas la première fois que l'on fait une suspension de séance.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je souhaite que cela reste exceptionnel.

*- La séance, suspendue à 9 heures 40, est reprise 9 heures 55. -*

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est la première fois que l'on procède à l'examen de vœux depuis que je préside. À situation exceptionnelle, il y a une question exceptionnelle. Le secrétaire de l'instance, M. SARRASSAT, évoquait le fait que tout le monde voterait, suppléants, titulaires, représentants syndicaux. Ce collège électoral est-il convenable pour tout le monde ?

Il n'y a pas d'opposition.

À titre très exceptionnel et à raison du caractère de "vœu" des propositions qui vous sont faites, on est d'accord pour retenir ce collège. Il n'est pas question que cela crée un précédent sur qui peut prendre part au vote sur des délibérations, les informations-consultations, etc.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- On est bien sur le caractère exceptionnel, une délibération, un avis, c'est écrit noir sur blanc dans le règlement intérieur. Cela ne constituera pas un précédent dans cette instance. Il est vrai qu'il n'y a pas eu de vœux depuis huit ans. Dans d'autres instances, il y en a de multiples et divers.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Vous vous souvenez de l'ordre dans lequel les vœux ont été lus.

Monsieur GAUTHERON ?

**M. GAUTHERON.**- Sur le premier vœu portant sur la question du pouvoir d'achat, nous ne pouvons que nous inscrire dans la philosophie de cette proposition, cependant je me permets de préciser que pour la CGT l'amélioration du pouvoir d'achat passe par des augmentations statutaires et pas par des primes. Nous préférons le préciser car la rédaction peut laisser la porte ouverte à différentes possibilités.

Quant au deuxième, je ne vous cache pas que nous sommes perplexes. Nous ne comprenons pas trop la rédaction qui porte pour nous sur plusieurs sujets. Nous n'avons pas de problématique avec les questions posées relatives à l'usurpation d'identité, de logo, les propos diffamants, etc. En revanche, sur la deuxième partie, nous avons un problème, d'autant que nous ne disposons pas d'éléments précis qui pourraient nous conduire à en comprendre le sens. Je rappelle que dans les instances représentatives du personnel il n'y a pas que les organisations syndicales, il y a aussi des élus sans étiquette pour différentes raisons. Sans remuer le couteau dans la plaie, cela nous fait un peu sourire parce qu'il y a peu, des tracts tenaient des propos injurieux et diffamants à l'égard de la CGT et de certains de nos camarades. Les membres de la délégation CGT ne participeront pas au vote sur ce vœu, même si nous en partageons certains éléments.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres prises de parole ?

Monsieur LARDIÈRE ?

**M. LARDIÈRE.**- C'est une première pour moi, j'espère que je ne me ferai pas taper sur les doigts après. Ton intervention était en partie celle que je devais faire. On va se joindre à la position de la CGT et voter le premier vœu. On ne participera pas au vote sur le second vœu.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur LAMASSE ?

**M. LAMASSE.**- L'exercice est particulier parce que je suis RS et le lecteur des vœux. L'UNSA participera au vote et votera les deux. On attire l'attention, sur le second vœu et la proposition formulée, on ne parle pas de la liberté d'expression des organisations syndicales qui sont libres dans la limite de ce que l'on a pu écrire dans le droit syndical signé par chacun et par la loi. Chacun est libre d'exprimer ce qu'il veut dans ses tracts et de l'assumer. Des éléments tangibles, il y en a tous les jours dans les réseaux sociaux. Je pense que la veille sociale de l'entreprise vous fait part de beaucoup de choses qui peuvent parfois faire sourire parce que cela ne va pas plus loin, et d'autres qui peuvent agacer sérieusement. Nous sommes dans un contexte où l'ouverture à la concurrence et l'attribution de lots risquent de faire déborder la passion sur certains éléments.

Je le dis, je le prends presque personnellement parce qu'autour de cette table, personne n'a été victime d'accusations gratuites, de manipulations, de torsion, de vidéo autant de fois que moi. Je laisse chacun interpréter le fait de ne pas participer au vote, comme diraient nos grands penseurs autour de la table.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Nous allons procéder au premier vote.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (8) – UNSA (9) – CGT (13) – CFE-CGC (6)

→ **Le premier vœu est adopté à l'unanimité des membres présents.**

Nous allons procéder au vote sur le second vœu.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (8) – UNSA (9)

Ne participe pas au vote : CGT (13) – CFE CGC (6)

**→ Le deuxième vœu est approuvé.**

### **III – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

#### **1. Information relative au bilan de l'avancée du programme Diapason (bilan 2023)**

*Marie COSSON, responsable unité spécialisée – DRH/DCC*

*Sandrine LUCQUIN, ingénierie projet & finance – DPG/DFS*

*Stéphanie BETTON-GUILAIN, directeur financier – DPG/DFS*

*Anne LE DORTZ, responsable emploi et développement compétence – DRH/DCC*

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le bilan 2023 a été communiqué à la Commission économique du 8 octobre. Je cède la parole à Mme AZEVEDO pour la lecture de son rapport.

**Mme AZEVEDO.**-

✉ **Rapport de la Présidente de la Commission Economique sur l'information relative au bilan annuel de l'avancée du programme Diapason (Bilan 2023)**

*Les intervenantes pour ce dossier, lors de la Commission Economique du 8 octobre 2024 étaient Mesdames Marie COSSON, Sandrine LUCQUIN, Stéphanie BETTON-GUILAIN et Anne LE DORTZ. Nous les remercions pour leur présentation et leurs explications.*

*Pour rappel, le programme Diapason a été étudié par la Direction en 2017 avec l'aide d'une analyse externe et mis en place en 2018 sur une période de 7 ans (qui se termine en fin d'année 2024) pour répondre aux enjeux de compétitivité dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. L'économie visée était de **121 M€** et une baisse d'effectif de **1 000 ETP**. Ce programme concerne le périmètre des fonctions supports de l'Epic et englobe 7 filières métiers : Achats, Audit, Risques et Contrôle Interne, Communication, Finance, Informatique (hors Télécom), Logistique, Ressources Humaines (incluant la Prévention et la Santé) et 7 Domaines d'activité : Management de Direction (supports seulement), Immobilier (incluant l'information et la documentation), Assistanat, Juridique, Marketing et Commercial, Stratégie et politiques transverses (incluant le développement territorial), Digital/Digital et SI. Il est précisé en commission quelques fluctuations d'effectifs sur la filière RH et sur la filière Logistique avec la filialisation des AC.*

*Au 31 décembre 2023, l'effectif des fonctions supports comptabilisent 3 957 ETP. 44,4 % sont dans la catégorie Cadre ; 34,8 % sont dans la catégorie Maîtrise et 20,8 % sont dans la catégorie Opérateurs.*

*La productivité réalisée sur les organisations en 2023 est de -28,3 M€ et de -95 ETP. Les plus impactées sont : la filière Ressources Humaines avec une économie de -4,2 M€ et -31 ETP ; Marketing et Commercial avec -2,6 M€ et -17 ETP ; la filière Informatique avec une économie de -6,2 M€ et -10 ETP et Territoires et Développement avec -12 ETP et -1,2 M€. La performance globale attendue du programme reste importante avec 62 M€ d'économies réalisés et 800 ETP en moins fin 2023 sur les organisations. L'indicateur sur la performance Achats n'est plus suivi puisque l'objectif initial du programme a été dépassé. Cependant, une performance supplémentaire sur les dépenses externes a été réalisé de l'ordre de 42,7 M€. Il est à constater que l'économie la plus importante réalisée par nature concerne l'Immobilier avec un MACE de -9,2 M€ et la filière Informatique qui permet de dégager un MACE de -5,4 M€.*

*Les principales réalisations sur 2023 ont été du soutien, de l'accompagnement et de la préparation de la fin du programme. Les projets majeurs étaient la poursuite de l'externalisation de la gestion des sinistres automobiles (280 dossiers restants pour 3 personnes) ; le projet de réorganisation des fonctions RH de la BU RATP I et de la DRH Siège ; l'étude d'une stratégie industrielle du CSP Logistique pour une optimisation de la gestion des plateformes et l'effet année pleine de la réorganisation des sites immobiliers tertiaire avec Lyby + et la libération de Philidor.*

*L'accompagnement des filières, des projets et des salariés continue avec des dispositifs de mobilité transverses. Au 31 décembre 2023, 119 salariés (au cumul) ont été accompagnés dont 49 opérateurs. 103 ont été redéployés.*

*Les projets majeurs en 2024 ont été le transfert des activités RH du CSP RH EPIC de la Direction DSP à la filiale RES (au 1/07/2024), la création de l'entité mutualisée de gestion RH du Siège de la Direction DRH et la poursuite des travaux pour mettre en œuvre la stratégie industrielle du CSP Logistique.*

*La productivité prévue au budget 2024 en totalité est de -14, 4 M€ avec -9,9 M€ sur le MACE, -4,5 M€ sur les Frais du Personnel et -55 ETP.*

*Pour finir, il resterait actuellement une dizaine de personnes à accompagner sur les projets avec une partie en arrêt ou inaptitude et l'autre en mission longue.*

*Merci de votre attention.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Madame AZEVEDO. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur GAUTHERON.

**M. GAUTHERON.-**

*Monsieur le Président, Cher.e.s collègues,*

*Comme précisé dans chaque "préambule" des présentations annuelles effectuées au sein de cette instance, l'ambition du programme DIAPASON est de réussir la transformation des Fonctions Support pour répondre aux "enjeux de compétitivité dans le cadre de l'ouverture à la concurrence".*

*Nous considérons qu'ici les notions de compétitivité et de performance sont bien évidemment galvaudées. Qui ignore autour de cette table que "l'ouverture à la concurrence" ne repose que sur le mieux disant économique qui, dans la réalité, veut bel et bien dire "le moins cher". De fait, toutes notions, renvoyant à une réelle importance de la qualité du bien ou du service rendu, sont balayées d'un revers de la main.*

*D'ailleurs, nous pouvons constater que tout au long de la mise en œuvre du programme DIAPASON et malgré nos nombreuses demandes, il n'a jamais été évoqué dans les documents présentés, ni même dans les propos des représentant.e.s de la Direction en charge de ces présentations au sein des instances, les impacts sur le collectif de travail.*

*En d'autres termes :*

- *Quelles évaluations de l'évolution de la charge de travail pour chaque agent concerné ?*
- *Quel plan de formation des agents aux nouvelles missions qui leur sont affectées (prime à l'acte, gestion des relèves syndicales ou autre...).*
- *Enfin, quelles mesures d'accompagnement pour évaluer les Risques Psycho-sociaux pouvant être générés par les réorganisations découlant de DIAPASON et accompagner les agents concernés.*

*A noter que parallèlement au programme DIAPASON, mis en œuvre à partir de 2017, les agents des Fonctions Support ont subi différentes réorganisations dont la dernière en date est "RATP 2023".*

*Enfin, il nous apparaît nécessaire de rappeler que, dans le cadre de la mise en œuvre du programme DIAPASON, la Direction de la RATP a eu recours à une rupture conventionnelle collective visant à assurer 200 départs au sein des effectifs concernés. Cette dernière s'est traduite par un plan de départs volontaires plus poétiquement dénommé "aide à la mobilité externe" et d'un volet "accompagnement fin de carrière".*

*Cette mise en œuvre d'une rupture conventionnelle collective a été une première dans l'histoire de la RATP. Au regard du contexte et du démantèlement échelonné de notre entreprise, devons-nous nous attendre à ce que l'exercice soit remis sur la table dans un court délai ? Un délai pas plus long que la fin du transfert des agents de RDS au moment où se posera la question du reclassement des quelques 300 agents de RDS Central qui ne sont pas transférables ?*

*En effet, parmi ces derniers, il y aura sans nul doute des départs dits "naturels" tels que les départs en retraites, des collègues qui aspirent à une autre orientation professionnelle ou encore les fins de contrat, pour celles et ceux qui seraient en CDD ou en intérim. Mais pour celles et ceux qui resteraient dans les effectifs, quel avenir ?*

*A date, si le transfert des agents de RDS s'effectue dans sa totalité au 31 décembre 2026, l'EPIC sera constituée des BU TRAM et RSF pour la partie opérateur, la BU SUR et enfin RATP Infra. Ce sont donc sur ces dernières que reposeront non seulement la "productivité", inscrite dans le contrat IDFM, qui au regard de la situation financière de l'autorité organisatrice risque d'être encore plus importante que dans le contrat 2021-2024, ainsi que la productivité concourant au financement de la politique de croissance externe.*

*Or, nous mesurons déjà quotidiennement tant sur le collectif de travail que sur la qualité du service rendu aux franciliennes et aux franciliens les impacts de cette course continuelle à la réduction des coûts. Par conséquent, nous nous posons légitimement, et notamment au regard des propos de notre PDG sur l'ouverture à la concurrence et ses incidences, jusqu'où la Présidente de l'autorité organisatrice et la Direction de la RATP vont-elles pousser le curseur de la "productivité" ? Est-ce qu'au moins l'une des deux parties, à défaut d'une prise de conscience collective, aura la lucidité de s'arrêter avant d'avoir franchi le point de non-retour ?*

*Merci de votre écoute.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Des éléments sur votre dernier point concernant les conséquences de l'ouverture à la concurrence. On est d'ores et déjà en train de réaliser l'exercice consistant à faire la GPEC de ces équipes du central en évaluant en quoi ce que l'on appelle la dérive naturelle, c'est-à-dire les départs à la retraite ou les mobilités naturelles, est l'un des éléments de résolution des effectifs que l'on aura à gérer fin 2026, et comment on peut d'ores et déjà organiser certaines mobilités. Un exercice de projection est en cours, de façon coordonnée entre RDS, qui est le point de départ, et le reste de l'entreprise qui sera la solution pour ces personnes. On n'attend pas 2026 pour commencer à faire l'exercice et le mettre en œuvre.

Par ailleurs, l'un des enjeux de la négociation du futur contrat avec IDFM est d'isoler les impacts financiers -dont celui que vous avez mentionné- que l'ouverture à la concurrence pourra avoir sur l'EPIC et de faire en sorte que ce ne soit pas le reste de l'EPIC qui ait à en supporter la charge, pour éviter le risque que vous évoquez, que ce soit finalement sur l'EPIC que repose le sur-objectif de productivité. Je pense que M. LECLERCQ et le président auront l'occasion d'en parler dans le détail devant l'instance.

Monsieur BAZIN ?

**M. BAZIN.-** Au regard de la question posée par M. GAUTHERON, je suis moi-même inquiet. Au départ, Diapason visait l'encadrement, les opérateurs n'étaient pas concernés. Il y aura la gestion prévisionnelle, la GPEC que vous évoquez. Il faudra sûrement reclasser des encadrants. Vous leur ferez intégrer les parties opérationnelles, donc des services comme RATP Infra. On va voir arriver beaucoup d'encadrement là où il y avait une grande quantité d'opérateurs. Pour pousser le bouchon un peu plus loin, cela signifie qu'on va retirer de l'opérationnel pour y mettre plus de personnes qui seront des adeptes des dossiers. Qui fera quoi exactement ? Est-ce à dire que demain matin à Infra, on

risque de livrer de l'activité à des entreprises privées parce qu'il n'y aura personne pour réaliser nos activités du fait que ce sera une coquille vide ? On aura rempli le quota d'effectifs avec des encadrants. Il n'y aura pas de salariés pour travailler, mais on aura une surcroissance de matière grise.

On est en train de détruire l'entreprise de bout en bout. Il est possible que j'exagère, mais peut-être pas tant que cela.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas votre genre, Monsieur BAZIN ! Ce n'est absolument pas ce que j'ai expliqué. Aujourd'hui, au central RDS, des personnes occupent des fonctions opérationnelles ou des fonctions support. Il y a des équipes RH, Finances, Communication. On a trois ans pour trouver à terme des solutions à ces personnes dans leur même fonction. Hormis aux personnes volontaires, on ne leur demandera pas de changer complètement de métier. Il n'est pas question de remplacer des opérateurs par des encadrants, des agents de maîtrise ou des cadres. Je vous disais que faire payer à l'autorité organisatrice le rythme auquel on arrivera à reclasser les personnes sera l'un des enjeux de la future négociation. Cela ne se fera pas au détriment des départements dans lesquels les mobilités seront réalisées.

**M. BAZIN.-** On voit beaucoup de choses étranges : au lieu de payer des opérateurs ou des techniciens qui coûtent soi-disant si cher, on préfère éliminer des postes pour faire entrer de l'encadrement, même si ces personnes ne sont pas au poste. C'est peut-être une projection alarmiste de ma part, mais le risque est fort. Comme on l'a souvent vu dans les unités opérationnelles, c'est bien souvent ce qui se passe. La preuve en est qu'on ne nous donne plus les effectifs quand on les évoque dans nos unités, on ne sait plus où sont positionnées les personnes. Auparavant, on savait nominativement qui occupait tel poste. Aujourd'hui, on n'a plus ces chiffres. Que ce soit le département ou l'unité, l'information ne passe plus. J'entends votre réponse mais la vigilance est de mise chez nous. La confiance, il faut la gagner, ce n'est pas fait.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup.

Monsieur SARDANO ?

**M. SARDANO.-** M. BAZIN dit des choses justes sur les reclassements. On a les chiffres du tableau de bord du CSE 1, avec la répartition. En unité centrale au CSE 1, il y a 21 opérateurs malgré tout sur un effectif total de plus de 500 personnes. La question se pose sur des fonctions spécifiques puisqu'en dehors des unités centrales, il y a 19 opérateurs dans la fonction Achat. La fonction Achat a fait du bon travail dans Diapason sur cette partie puisque les objectifs ont été dépassés, mais on peut s'interroger sur le reclassement dans les deux prochaines années avec des sentiments très partagés. Quand on rencontre les agents, certains disent qu'ils ne s'inquiètent pas, qu'ils ont leur réseau et qu'ils l'activeront. D'autres ont peur parce qu'ils ne savent pas où ils iront.

On avait mené une expertise au niveau du CSE 1 il y a un an. Les experts avaient fait ressortir le fait que les personnes qui n'ont pas de réseau s'inquiètent. On remarque cela dans le suivi du stress, de l'anxiété, *via* les questionnaires qui sont régulièrement remis. Une frange de population non négligeable est très inquiète parce qu'elle n'a pas de réseau, qu'elle ne sait pas où elle ira, qu'elle n'a pas de perspective.

J'entends, président, que les équipes se sont déjà mises au travail. On le réclame depuis des mois, on est donc content que cela bouge. Il va toutefois falloir inventer des choses. Vous parliez de séance extraordinaire ce matin avec les vœux, mais il va falloir aussi évoluer dans la méthode de travail. À titre d'exemple, des opérateurs ACIM ont un statut particulier. On a des filières AX, des reclassés, des inaptes. Dans les fonctions support, il y a une population différente qu'il sera compliqué d'accompagner, ce sont des personnes fragilisées. Les ACIM sont des personnes qui font les gares routières et seront transférées à terme. Le statut d'ACIM n'existe pas chez nos concurrents, or les gares routières seront reprises dans le cadre du périmètre des lots. Ces personnes seront donc certainement

transférées. Deux l'ont déjà été dans les centres bus. Pourquoi ne leur donne-t-on pas le statut de MAE, métier de développement assistant commercial, puisque c'est leur métier ? C'est leur activité principale. La réponse qui m'a été faite est que cela ne se faisait pas. Elles risquent de partir à la concurrence ou à CAP Île-de-France sur un métier qu'elles exercent, qui est reconnu et qui devrait peut-être se développer quand on voit ce qu'IDFM veut faire des gares routières. Elles ont un vrai potentiel et un réel savoir-faire, il est dommage que ce ne soit pas reconnu.

Je vous invite à innover sur les parcours et l'accompagnement des salariés, et à être attentif aux personnes qui n'ont pas ces réseaux et ont besoin d'être accompagnées. Le risque est que les personnes qui les accompagnent aient des réseaux et ne perçoivent pas cette angoisse.

Vous allez peut-être être obligé de revoir certains accords. L'accompagnement des salariés sur les mobilités externes ou sur les départs anticipés, signé par l'UNSA, ne validait pas le projet Diapason, mais uniquement l'accompagnement. Il faudra peut-être aussi envisager l'accompagnement comme moyen d'accompagner les salariés qui veulent profiter de l'occasion pour... Je n'ai pas envie de parler de Diapason 2, mais il faut inclure dans cette transition autre chose que de reclasser à droite et d'envoyer dans les centres bus. Il faut que des dispositions soient mises en place pour les salariés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On aura l'occasion de revenir sur le sujet.

Monsieur MAUGERI ?

**M. MAUGERI.**- Je vais être rapide. On peut fracturer les dossiers comme on veut, mais je ne pense pas qu'il s'agisse seulement de Diapason. Je ne veux pas confondre reclassement et redéploiement. Aujourd'hui, on a un certain recul sur le redéploiement, surtout sur la population concernée par Diapason. Un certain nombre de mesures doivent être mises en place. Je pense que l'on a assez de recul pour évoquer le sujet. Je ne le ferai pas aujourd'hui, cela se fera certainement dans les temps à venir, on pourra avoir des retours et des REX concernant les Ateliers de Championnet notamment.

Un certain nombre de mesures devront être mises en place mais cela dépendra de la volonté de l'entreprise de prévoir les moyens et de les accompagner. Tout cela va dépendre de ce facteur.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Je vous propose de remercier les intervenantes.

### **III – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

#### **2. Information en vue de la confirmation sur la mise à jour de la charte informatique**

*Monsieur Karl MINVIELLE, chargé de cybersécurité – DEI/MSP*

**Participe à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le dossier a fait l'objet d'une présentation en CSSCT centrale le 7 octobre dernier. M. DOMINÉ a la parole pour la lecture de son rapport.

Il est prévu de procéder à la consultation le 13 novembre. Le projet a été présenté en multilatérale le 23 septembre.

Je vous rappelle que cette charte informatique est annexée au règlement intérieur. Il s'agit de mettre à jour la précédente version qui date d'environ dix ans. Ce n'est pas à vous que je vais expliquer de quelle façon les usages informatiques ont pu évoluer depuis. Il était donc nécessaire de mettre à jour la charte.

M. DOMINÉ a été le secrétaire de la commission CSSCT du 7 octobre au cours de laquelle le dossier a été examiné.

**M. DOMINÉ.-**

☒ **Rapport sur l'information en vue de la consultation sur la mise à jour de la charte informatique**

*Le dossier a été présenté par Mr Minvielle que nous remercions pour sa présentation.*

*Les audits réguliers de L'AFNOR, ainsi que la digitalisation et les nombreuses ressources numériques, ont amené l'entreprise à redéfinir les règles pour la protection de ses informations, l'amélioration de la sécurité de ses systèmes d'information, et la sécurisation des données à caractère personnel (RGPD).*

*La charte informatique est un des documents pilier sur lequel s'appuie l'entreprise pour sensibiliser à ces fondamentaux. Elle permet d'informer les utilisateurs sur les solutions de sécurité et de fixer les limites, les droits et les devoirs lors de l'utilisation des ressources informatiques.*

*Cette charte anticipe l'arrivée prochaine de la directive européenne NISE 2, visant à s'assurer que les opérateurs ont un bon niveau de sécurité, dans le but de protéger l'équilibre économique et sociétal de l'Europe. Le champ d'application va s'en trouver étendu, et l'entreprise se retrouvera dans l'obligation de déclarer plus de systèmes d'information.*

*Les droits et devoirs des administrateurs sont intégrés dans la charte et ne font pas l'objet d'un document à part.*

*En matière d'usage de ressources informatiques, il a été constaté que des pratiques n'étaient pas tout à fait les mêmes d'une direction à une autre, voire des différences entre chartes.*

*Le besoin d'uniformiser les pratiques s'est alors fait sentir.*

*Les objectifs de la charte sont multiples :*

- *Sensibiliser les utilisateurs afin qu'ils comprennent les menaces et les risques et qu'ils aient les bons gestes et réflexes ;*
- *Fixer les droits et obligations ;*
- *Moderniser le texte.*

*Concernant la mécanique d'application de la Charte, celle-ci étant intégrée au règlement intérieur, il est précisé qu'elle a donc une portée juridique. Il est dit que sa valeur est avant tout pédagogique et permettra des communications et des débats sur son contenu.*

*Il y a actuellement 14 Règlements Intérieurs dans le périmètre de l'EPIC. Les travaux d'amélioration de la Charte portent, pour l'instant, uniquement sur le périmètre de l'EPIC.*

*Le contenu de la Charte s'attache d'abord aux messages à faire passer aux utilisateurs. Les travaux ont été menés pour que le texte soit adapté au droit social et pénal et soit conforme au RGPD.*

*La Charte précise que les ressources sont avant tout des outils professionnels, pouvant faire l'objet d'une utilisation privée, à condition qu'elle soit raisonnable.*

*Au sujet du plan de communication, il est demandé que soit communiquée la liste de l'ensemble des interlocuteurs dans chaque BU et départements.*

*Concernant les sous-traitants, la charte informatique leur sera transmise et son non-respect entrainera des problématiques contractuelles.*

*Le travail de modification du règlement intérieur interviendra au premier trimestre 2025. Chaque établissement devra alors procéder au déploiement de la Charte dans son périmètre.*

*Le plan de communication prévoit que le top management soit informé du nouveau texte, chaque collaborateur le sera par la suite. Des communications spécifiques seront adressées à la communauté du digital et d'autres seront ciblées vers le management.*

*Pour finir, sur le volet formation, des Kapsuls seront rendues obligatoires, dans la mesure où la charte est intégrée au RI.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Monsieur DOMINÉ. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur BRILLAUD ?

**M. BRILLAUD.-**

*La nouvelle charte informatique qui nous est présentée aujourd'hui est en quelque sorte nécessaire pour sensibiliser et adopter les bonnes pratiques, afin d'éviter les cyberattaques et fuites de données au sein des systèmes informatiques de la RATP. Mais elle est également nécessaire pour répondre à la nouvelle directive européenne NIS2 pilotée par l'ANSI (Agence Nationale Système Informatique) qui sera bientôt obligatoire au sein des entreprises de secteurs ou entités essentielles comme la RATP.*

*FO groupe RATP qui est attachée à la protection des données personnelles est consciente du risque cyber élevé, mais constate que cette nouvelle charte de 36 pages qui remplace l'ancienne de 2 pages, reste quand même assez complexe pour que les managers puissent l'expliquer à tous les salariés de l'épic RATP.*

*En effet, la direction devra user de pédagogie pour que chaque direction de BU et que chaque salarié s'adaptent à ces nouvelles consignes qui seront inscrites dans l'intégralité des règlements intérieurs des CSE RATP dès 2025.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Monsieur GAUTHERON ?

**M. GAUTHERON.-** J'ai une remarque. Exceptée une légère phrase en page 11 sur les bonnes pratiques recommandant *a minima* la mise sous silence des notifications et sonneries lors des périodes de repos, je regrette qu'il n'y ait pas dans le document de références plus prononcées sur le respect de l'équilibre vie privée-vie professionnelle, et le rappel pour ceux qui émettent des messages de ne pas le faire en dehors des heures de travail. Il y a la spécificité des réseaux pour les équipes de

l'exploitation qui sont en repos décalé. Ne pas envoyer des messages en dehors des heures de travail est compliqué, je l'entends. En revanche, pour d'autres secteurs, un rappel précis sur les règles de respect de la vie privée et de la vie professionnelle n'est pas déconnecté du contenu même de la charte.

Par ailleurs, j'ai une question qui est en lien. J'entends qu'il est interdit d'utiliser le matériel professionnel et les adresses professionnelles pour de la diffusion d'ordre syndical. Je fais une différence entre du gré à gré, c'est-à-dire un échange avec un salarié qui est informé qu'un membre d'une organisation syndicale lui adresse un tract ou autre parce qu'il est plus facile de l'envoyer sur l'adresse professionnelle, et la diffusion massive que peuvent faire certaines OS dans le cadre de la tenue de HIS ou autre. J'ai un problème car toutes les organisations syndicales ne sont pas traitées de la même manière en cas de non-respect de cette pratique.

J'interpelle parce que mon syndicat déposera une alarme sociale concernant une diffusion massive de la part d'une organisation syndicale. La CGT l'a fait une fois, elle n'a pas subi le même traitement que d'autres organisations syndicales. Vous comprendrez que ce genre d'écrit suscite une interpellation de ma part sur sa gestion et les suites qui sont données, voire jusqu'où ces suites peuvent aller de la part de la direction dans le cadre du non-respect de cette règle interne à l'entreprise.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sur le premier point, on a d'autant moins de mal à vous suivre que c'est un rappel d'une politique contenue dans l'accord QVCT. Il n'y a donc aucune contradiction. Comme la charte s'inscrit dans l'accord QVCT, ces rappels sont faits. Il y a des rappels de bonne pratique.

Je ne suis pas d'accord pour interdire aux personnes d'envoyer. En revanche, il faut que la personne soit clairement informée qu'aucune réponse n'est attendue en dehors des heures de travail. Plusieurs modèles sont utilisés dans l'entreprise pour le garantir. Je ne sais pas s'il faut le rajouter dans la charte qui a plutôt une fonction réglementaire que pédagogique, d'autant qu'il y a ce rappel des bonnes pratiques dans un accord signé par les organisations syndicales représentant la majorité du personnel.

**M. GAUTHERON.**- La répétition est l'art de la pédagogie.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Oui, on va regarder si cela ne nuit pas à la qualité du document qui a une fonction réglementaire.

Quant à votre deuxième observation, on traite toutes les organisations syndicales de la même façon. Comme vous l'imaginez, je ne vais pas vous dire quelque chose de différent. Malgré tout, chacune d'entre elles pense qu'elle est plus maltraitée que les autres. Comme tout le monde a ce sentiment, j'ai tendance à dire que l'on ne fait pas trop mal notre travail.

Monsieur LAMASSE ?

**M. LAMASSE.**- Vous avez répondu en partie à ce que j'allais demander. Comment peut-on savoir que d'autres sont traités différemment ? Je n'ai pas les éléments de comparaison. Si vous avez un indicateur, je suis preneur.

Tant que l'entreprise ne respectera pas la mise en place d'un canal informatique pour les échanges syndicaux, comme cela figure dans le droit syndical, je ne donnerai aucune consigne de non-respect de cette charte au niveau de l'information syndicale. Un élément contractuel n'est pas respecté dans le droit syndical. On doit faire des efforts pour mettre en place cet outil informatique pour communiquer, or ce n'est pas fait.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On a essayé mais la négociation a buté sur un problème de BDES. Ce qui est mentionné dans l'accord, ce sont les efforts. Ils sont faits...

**M. LAMASSE.-** Quand on écrit et que l'on ne respecte pas, comment cela s'appelle-t-il ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les efforts ont été faits puisqu'on a des relevés d'échec des négociations. L'accord a donc été respecté. Comme on doit entamer une nouvelle négociation sur le droit syndical, on aura l'occasion...

**M. LAMASSE.-** Oui. Il n'y a pas de raison. Je rassure ceux qui ont élaboré cette charte.

**M. MINVIELLE.-** Le sujet a été abordé pendant la phase de conception de la charte mais a été écarté pour éviter la confusion des messages à faire passer au travers de celle-ci. Nous sommes restés centrés sur les thèmes de bonnes pratiques, de réglementation pour une meilleure cybersécurité. Nous avons souhaité ne pas mélanger les genres, mais en effet, la question a bien été posée pendant la phase éditoriale.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.-** Dans le document, il y a beaucoup de points réglementaires. Il y aurait une communication à faire sur le terrain parce que des pratiques ont été prises depuis quelques années et ne doivent plus être appliquées, elles sont interdites.

Vous parlez d'une suspension prolongée du contrat de travail et d'une absence longue durée. Pour vous, qu'est-ce qu'une absence longue durée pour mettre les comptes de l'ordinateur en veille à un moment ?

Vous dites que les équipements informatiques sont personnels. Pourtant dans la pratique, les smartphones sont prêtés dans les équipes. Si cela devient un équipement personnel, des agents pourraient refuser d'utiliser des smartphones dont ils ont besoin dans leur activité. En général, il y a un smartphone par équipe à la maintenance. C'est une interrogation puisque je vois que les équipements sont personnels et en responsabilité.

Qu'est-ce qu'une diffusion massive ? À partir de deux agents, en est-ce une ? Il y a parfois des désaccords.

Dans le document, vous évoquez des impressions non gérées par l'entreprise. Aujourd'hui, on peut imprimer sur des imprimantes qui ne sont pas celles de l'entreprise. *A priori*, ce n'est pas interdit mais il faut l'éviter. Les élus en font beaucoup. Comment se positionne-t-on sur le sujet ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur ce dernier point, vous expliquez pouvoir être amenés à utiliser vos imprimantes personnelles ou parlez-vous plutôt de l'utilisation des imprimantes des organisations syndicales, du CSEC ou du CSE ?

**M. TURBAN.-** Les deux. Je comprends mieux pourquoi il y a eu une demande sur l'ensemble des CSE. On peut avoir des problématiques d'imprimantes fournies par la RATP, et remplacer l'imprimante par une autre qui aura été achetée dans le commerce pour des raisons de facilité. À la lecture de la charte, cela ne devrait pas se faire. Il y a aussi la problématique de l'imprimante personnelle parce qu'il est plus facile d'imprimer des documents à son domicile pour en disposer plus facilement. C'est donc dans les instances, CSEC, CSE, mais aussi à titre personnel.

Vous dites dans le document que les box ADSL et autres sont interdits. Pour le CSE, on passe par le réseau Orange. Beaucoup de CSE sont équipés de box ADSL Orange. Comment rentrer dans le cadre de cette charte puisqu'on est *a priori* en dehors de la règle ? Il est intéressant d'avoir des explications par CSE parce qu'il est évoqué...

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est prévu.

**M. TURBAN.**- L'utilisation d'ordinateurs personnels. Une grande partie des élus a des ordinateurs fournis par l'entreprise voire par les instances ou un autre biais. Ils sont limités dans le fonctionnement. Il est nécessaire d'obtenir des explications -je ne sais pas si c'est ici, aujourd'hui- pour clarifier les choses et que nous, élus, ne nous mettions pas en défaut par rapport à une réglementation qui explique les choses plus clairement.

Je vois que l'on parle d'ordinateur personnel et qu'il est question de conventions spécifiques quelques lignes plus loin. Il est nécessaire de matérialiser tout cela pour que personne ne se retrouve en défaut parce que ce sont des pratiques que l'on a depuis de nombreuses années. Je ne dis pas qu'elles étaient bonnes.

Par ailleurs, je constate que les recharges USB C par équipement tiers sont interdites. Il va falloir avoir des explications parce que je ne suis pas certain que tout le monde utilise le bon câble pour recharger. Certains utilisent peut-être leur câble personnel, ce qui est interdit par la nouvelle charte.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Qu'est-ce qu'une recharge USB C par équipement tiers ? Je ne crois pas que cela vise le câble personnel.

**M. TURBAN.**- Page 16, "La connexion de matériel compatible avec la recharge USB, PC, smartphone, tablette, est interdite sur les connecteurs USB de recharge qu'ils soient publics ou d'entreprises tiers".

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est une question de clarification sur ce qu'est une recharge USB tiers.

**M. MAUGERI.**- C'est comme recharger son téléphone dans une station RER.

**M. BAZIN.**- Les mises à jour des tablettes que l'on nous fournit pour travailler ne se font malheureusement que par Wifi, or il n'y en a pas partout dans l'entreprise. Cela se fait donc forcément chez nous. J'aimerais comprendre à quel moment je peux faire les mises à jour des outils que l'on me donne si je ne ramène pas le matériel chez moi et si je ne le connecte pas à mon équipement. Quel moyen a-t-on de modifier cela ? Dans nos unités, on a accès au Wifi uniquement dans les salles de réunion, or on n'y est pas convié. Seul l'encadrement y va. Comment fait-on ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- On a parlé des CSE, on va parler du CSEC et de l'interaction avec l'entreprise au niveau informatique. Deux ordinateurs qui appartiennent à l'entreprise nous permettent de travailler avec vous sur Cerbère. Ils datent de 2004 ou 2005. En termes sécuritaires, on pourrait sans doute faire mieux. Un certain nombre de bornes Wifi sont partagées avec la RATP dans nos restaurants d'entreprise, avec des connexions extérieures. Il faudra sérieusement parler de la sécurisation. Ce sont des points d'entrée compliqués à gérer.

Je reviens sur le Wifi. On n'a pas d'ordinateur de l'entreprise pour travailler. Des ordinateurs ont été mis à la disposition des élus du secrétariat. Les élus qui viennent de l'extérieur amènent leur propre ordinateur et passent par nos systèmes d'information. On a essayé de ne pas connecter le système RATP à celui du CE. Pour autant, je ne garantis pas qu'un jour ou l'autre, quelqu'un arrive à se connecter via le système RATP. Je ne suis pas derrière tout le monde et surtout pas derrière les élus.

Un certain nombre de mesures écrites dans cette réglementation nécessiteront un travail avec le CSEC et le DPO de chez nous parce qu'on a, nous aussi, des difficultés de sécurisation. Je vous annonce en primeur que d'ici un mois ou deux, on augmentera le niveau de sécurité de notre mot de passe avec 13 caractères, sachant qu'il devra être renouvelé tous les six mois. On n'a pas le

choix parce que les attaques sont de plus en plus nombreuses et que le fait de s'appeler RATP décuple les problématiques. Il y a vraiment un travail à faire, notamment sur la restauration parce que beaucoup de systèmes fonctionnent concomitamment.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a deux catégories de questions. La première porte sur "l'usage professionnel", sur ce qui se passe quand un appareil est partagé par plusieurs équipes, la définition de l'absence de longue durée pour générer la suspension du compte, posée par M. TURBAN. La deuxième série de questions est relative à la compatibilité de l'utilisation de l'informatique en tant que représentant du personnel ou gestionnaire d'activités sociales et culturelles, et le *plug in* avec les contraintes de cybersécurité de l'entreprise.

Cela nous amènera peut-être à ne plus considérer que les CSE peuvent fournir la marque d'ordinateurs que les élus veulent. C'est plus chic d'avoir un Apple que le matériel fourni par l'entreprise. Un certain nombre de CSE n'ont pas voulu prendre les ordinateurs de l'entreprise et ont acheté des MAC. Il faudra peut-être réviser cette manière de faire.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Si l'entreprise fournit tous les ordinateurs aux élus, on est d'accord !

**M. KERLEU.**- Aujourd'hui, vous nous fournissez des tablettes avec un clavier. Fournissez des ordinateurs, le modèle que vous voulez.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est peut-être une question à se poser.

Il faudra peut-être avoir une mission cyber CSE avec les secrétaires du CSEC et des CSE d'établissement et les DS pour mettre à jour les questions de fonctionnement.

Monsieur BRILLAUD ?

**M. BRILLAUD.**- Qu'est-il prévu sur l'utilisation de l'IA par les salariés de la RATP concernant la fuite des documents de la RATP ? Il y a un passage dans la charte ?

**M. MINVIELLE.**- Oui.

**M. BRILLAUD.**- Par ailleurs, la marque de l'ordinateur n'a rien à voir avec la sécurité du réseau.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le souhait est qu'il ne soit pas matricé. Je parle d'il y a cinq ou six ans et de l'idée que l'entreprise pouvait regarder ce qui se passait sur les PC des élus...

**M. BRILLAUD.**- Les organisations syndicales n'accepteront pas un ordinateur matricé RATP, ils veulent la liberté informatique.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On est en plein dans le débat : comment rendre compatibles les exigences de cyber et ce que vous venez de dire.

Monsieur DASQUET ?

**M. DASQUET.**- Dans les CSE, en tout cas pour celui auquel j'appartiens, on nous a fourni des tablettes au moment des élections en 2021. On interpelle la direction sur le fait que les tablettes sont obsolètes. Il faut 10 minutes pour les allumer, quand on a besoin de chercher un document, on met 30 minutes pour ouvrir un document sur SharePoint. Il n'y a pas de réaction de la part de la direction du Département MRF. Or on le sait les équipements de type téléphones, etc., sont faits pour durer deux ou trois ans. Ensuite, il faut les changer parce qu'on ne peut plus faire de mises à jour. On a du matériel qu'on ne peut pas utiliser et la direction s'en moque, elle ne réagit pas à ce qu'on peut lui dire en termes d'obsolescence du matériel.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur BAZIN ?

**M. BAZIN.-** Une interpellation concernant le déploiement de Windows 11 dans l'entreprise. Le dossier est passé en séance. On avait évoqué cela et le risque de fuites de données de la part de Microsoft. La seule réaction de l'entreprise a été : tout va bien, ne vous inquiétez pas. Il est facile de nous accuser alors que le cheval de Troie n'est pas du côté du personnel ou des agents, mais du système utilisé. On avait posé la question, mais il n'y a visiblement pas eu plus de réaction que cela. Tout va bien, mais on nous impose des chartes qui deviennent de plus en plus restrictives. Il faudrait peut-être arrêter le déploiement et revenir au papier !

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur MARQUES ?

**M. MARQUES.-** Avec les tablettes fournies, on est obligé d'imprimer à la maison car on n'a pas l'interface entre la tablette et les imprimantes de l'entreprise.

**M. MINVIELLE.-** Je vais essayer de répondre au maximum de questions.

S'agissant des pratiques spécifiques de certaines directions évoquées en CSSCT, des questions ont été posées en particulier côté SEM, sur le fait que des pratiques professionnelles sont incompatibles avec ce qui est recommandé dans la charte. J'ai pris le point et vérifié. Il existe en effet pour certaines directions des chartes spécifiques qui complètent la charte informatique et rajoutent des précisions relatives aux métiers des agents. J'en ai vu une chez MTS, MRF. On travaille sur ce point avec RSF pour être synchronisé avec ce que l'on va publier et venir en complément de ces chartes. Dans le cadre du déploiement de la charte dans chaque établissement, on fera des actions de communication spécifiques pour que ce soit clair pour les agents concernés qui ont cette « double réglementation », pour qu'ils s'y retrouvent et que cela s'emboîte bien, afin qu'ils ne soient pas perdus. Ce point a été pris, on travaille dessus.

Pour le Wifi, j'ai noté beaucoup de questions. Ce sont des sujets d'incompréhension. J'ai bien noté. On va insister sur ces points dans le plan d'action de communication. Dans la charte, on demande aux collaborateurs de ne pas déployer en autonomie des box ADSL sans que ce soit préalablement validé par les équipes IT de l'entreprise. Si vous avez des box Orange dans des lieux métier et que cela a été fait avec des équipes IT, vous pouvez les utiliser. C'est fait dans le respect des règles de sécurité.

On précise dans la charte qu'il ne faut pas accéder à des Wifi publics. C'est un des standards de sécurité que vous allez retrouver par ailleurs.

J'ai noté qu'il y a un sujet sur l'accès au réseau Wifi depuis le restaurant d'entreprise, mais je n'ai pas tous les éléments pour apporter une quelconque précision ou réponse.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Je pense que cela peut faire l'objet d'une réunion.

**M. MINVIELLE.-** J'ai noté. Je vous rappelle l'esprit de la charte.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le Wifi du domicile n'est pas un Wifi public, il peut être utilisé.

**M. MINVIELLE.-** Vous pouvez l'utiliser pour accéder au réseau RATP, c'est prévu dans la charte. Il faut éviter d'utiliser les Wifi publics. Je sais que ce n'est pas évident pour ceux qui se déplacent. On préconise de ne pas utiliser ces Wifi. Dans des situations de nomadisme, il faut plutôt privilégier le partage de connexion avec les smartphones fournis par l'entreprise.

J'ai noté votre remarque sur l'interdiction de connecter des périphériques personnels, cela touche l'équipement de recharge, l'imprimante, etc. Je comprends que ce ne soit pas évident parce que l'ordinateur fourni aux collaborateurs a tous ses ports USB actifs, il est tentant de mettre

une clé USB. On est toutefois obligé de rappeler la règle. On ne va pas contrôler que les utilisateurs utilisent le bon chargeur et la bonne imprimante, mais on est obligé de rappeler la règle. En cas de problème, d'infection qui viendrait de l'équipement, il faut que l'on puisse s'appuyer sur une bonne pratique.

L'utilisateur doit être éclairé du risque au moment où il le fait. Notre objectif est de le sensibiliser sur ce fait. Si l'entreprise ne met pas à disposition les moyens de l'utilisateur, il faut adresser le sujet par le besoin fonctionnel. Tout le monde va me dire que cela prend du temps, mais c'est la réponse de DSI ; les *front office* servent à cela. S'il y a un besoin fonctionnel, on passe par le *front office* qui essaie de répondre à un besoin qui n'est pas couvert par l'entreprise aujourd'hui. Le sujet du nomadisme est particulier. Nous demandons de ne pas imprimer chez vous. C'est la pratique en matière de cybersécurité.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur l'absence de longue durée à partir de laquelle on suspend le compte ?

**M. MINVIELLE.-** On n'a pas fixé de seuil. C'est un sujet plus RH que IT. Côté IT, quand on a fait le travail éditorial, on a été encore plus vague dans le texte. Ce sont les RH qui nous ont demandé de préciser ce point parce qu'on avait été très vague. En toute transparence, je déclare mon incompetence sur le sujet de définition du seuil à partir duquel on passe en absence longue durée.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais voir cela avec Mme PASQUIER et Mme LÉQUIPÉ. Cela peut être les congés sans solde au bout d'un an, un an et demi.

**M. BAZIN.-** C'est plus court que cela, me semble-t-il. En rentrant de vacances, je dois tout recréer.

**M. LE PRÉSIDENT.-** On vous a suspendu votre compte ?

**M. BAZIN.-** Il a fallu que je remette tout.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas une suspension.

**M. BAZIN.-** Je ne sais pas si c'est lié à une suspension ou autre. Il a fallu tout recréer sur les PC que l'on a au travail.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vais interroger les spécialistes.

**M. MINVIELLE.-** L'expérience que vous avez eue est possible, mais ce n'est pas implémenté comme cela chez nous. Si c'est arrivé, c'est probablement un dysfonctionnement. Dans le cadre des Jeux Olympiques, on avait positionné un certain nombre de curseurs plus fort. Quand des personnes se déplaçaient dans certains pays, Chine, Iran, Russie, les comptes étaient désactivés, même si c'était pour des raisons de vacances. Il est interdit de se connecter depuis ces pays. Ceux qui ont tenté de le faire ont vu leur compte désactivé. Pour certains pays à risque, on va vous demander de vous identifier de manière plus forte et plus régulièrement. Je pense que vous avez fait l'objet d'un dysfonctionnement, il faut en avertir le support. On peut se connecter depuis l'étranger dans un certain nombre de pays. On va vous demander de vous authentifier plus régulièrement mais ce n'est pas interdit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela s'est fait à votre retour.

**M. BAZIN.-** Oui. L'idée est de garder la coupure avec l'entreprise quand on part en vacances.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est donc un dysfonctionnement.

**M. MINVIELLE.**- Quand des personnes nous contactent pour nous dire qu'elles ont besoin de se connecter pendant les vacances, on leur répond qu'elles sont en vacances. J'en profite pour passer des messages cyber et de bien-être : quand les personnes sont en vacances, elles n'ont pas besoin de se connecter.

**M. BAZIN.**- Pouvez-vous être plus clair sur la sanction ? On n'est pas des experts dans la cybersécurité, même si on a des sensibilisations. Il se peut que l'on utilise une clé par inadvertance, cela met le réseau à mal. Pouvez-vous être clair sur ce que l'on encourt ? Après avoir travaillé tant d'années pour l'entreprise, se faire mettre à la porte pour... Cela fait bizarre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On ne parlera que d'échelle de sanctions. Vous savez que selon que l'acte est intentionnel ou pas et selon les circonstances dans lesquelles cela s'est produit, l'échelle de sanctions est très vaste.

Je vous propose d'arrêter ici le débat. On aura l'occasion de trancher le 13 novembre au moment de la consultation.

Je vous propose 10 minutes de pause.

*La séance, suspendue à 11 heures 13, est reprise à 11 heures 25.*

### **III – QUESTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES**

#### **3. Information-consultation sur la fermeture de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre du plan de sobriété énergétique**

*Madame Ludivine GAUTHIER, HR business partner - DRH/DIR*

*Madame Radofitia HAVY, cheffe de projet - SVD/IMMO*

*Monsieur Eric ESCUDIE, chef de projet – SVD/IMMO*

*Monsieur Alexandre NIECIECKI, chargé étude développement – SVD/RSE/ECEC*

**participent à ce point de l'ordre du jour**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce dossier a fait l'objet d'une présentation que l'on a souhaitée commune entre la Commission économique et la CSSCT centrale. Cette réunion s'est tenue le 7 octobre. Je laisserai la parole à Mme AZEVEDO et M. DOMINÉ pour rendre compte des travaux de cette commission mixte. Je précise que le dossier a été présenté aux organisations syndicales lors d'une multi la semaine dernière, le 11 octobre. On souhaite obtenir un avis avant le début des négociations sur le télétravail qui démarrent le 5 octobre. L'une des solutions pour gérer la durée de la fermeture sera le télétravail, même si ce ne sera pas la seule.

Lors de la commission, des demandes de compléments d'information ont été formulées. Je laisserai Mme GAUTHIER apporter les éléments complémentaires.

Madame AZEVEDO, je vous cède la parole.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Il y a peut-être eu des demandes complémentaires en intersyndicale, il faudra voir cela de près.

**Mme AZEVEDO.-** La commission commune CSSCT et Commission économique s'est tenue en distanciel pour certains élus commissaires, et en présentiel pour d'autres. Je n'ai pas noté vos noms, Messieurs, je ne sais pas si vous étiez là. L'organisation était particulière, vous ne vous êtes pas tous présentés.

**✕ Rapport Commun de la Commission Economique et de la Commission SSCTC sur la fermeture de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre du plan de sobriété énergétique**

*Les intervenants pour ce dossier, lors de la Commission Commune Economique et SSCTC du 7 octobre 2024, étaient Mesdames Ludivine GAUTHIER, Aurélia MENACER et Radofitia HAVY et nous les remercions pour leur présentation et leurs explications.*

*En préambule, il est à préciser que sans les réactions du CSE C sur le sujet, ô combien délicat, il n'y aurait pas eu la réunion multi-syndicale avant la séance qui s'est déroulée le vendredi 11 octobre.*

*Pour rappel, à la suite du premier plan de sobriété énergétique lancé en 2022, la RATP a économisé 10 % sur la consommation d'énergie globale de ses bâtiments. Elle a réitéré l'expérimentation de fermeture partielle sur les bâtiments A et B de la Maison de la RATP (du RDC au 9<sup>ème</sup> étage) pour la période du vendredi 22 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024. Le gain énergétique s'établit alors de 25% avec une baisse de consommation de chauffage de 27% et une baisse de consommation d'électricité de 22% par rapport aux normales de saison. Dans le cadre de son engagement sur la transition écologique, la RATP souhaite pérenniser cette expérimentation et l'étendre sur d'autres sites tertiaires tels que Noisy (uniquement le Château) et Val Bienvenue sur des étages et quartiers définis dans le dossier. La fermeture partielle de ces sites serait sur la période de fin d'année du 20 décembre (19h30) au 3 janvier inclus 2025 soit 3 jours de plus que l'année dernière.*

*Il est noté dans le document que l'entreprise pourrait envisager des fermetures de sites sur d'autres périodes propices mais que la consultation ne portait pas sur celles-ci pour l'instant. L'entreprise affirme que la période concernée est exclusivement sur la période de fin d'année du 20 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus. Si elle devait aller au-delà, elle devrait repasser en commission et en consultation au niveau du CSE C après une intersyndicale.*

*Le site de Lyon Bercy a une superficie de 77 662 m<sup>2</sup> de plancher. Les bâtiments A et B (soit 23 000 m<sup>2</sup>) seront fermés du RDC au 9<sup>ème</sup> étage avec les terminaux de chauffage Hors Gel, les systèmes de renouvellement d'air à l'arrêt, les équipements de tisaneries coupés, les services Workcafés fermés ainsi que le Business Center et le Restaurant d'Entreprise (3 800 m<sup>2</sup>). Seules 2 équipes seront sur sites : DSP/équipe courrier (RDC, bâtiment B) et JUR/CRIC (bâtiment A, 8<sup>ème</sup> étage).*

*Avec un objectif d'aller chercher encore plus de gains, la RATP espère atteindre une économie d'énergie de 30 % (avec des contraintes d'aléas climatiques). Dans cette perspective, elle souhaite optimiser le plan technique avec des mesures supplémentaires détaillées dans le dossier. Il est précisé, lors de la commission, de porter une attention particulière sur la coupure éventuelle des chambres froides concernant la perte des denrées alimentaires sur le Restaurant d'Entreprise. Et après avoir pris des informations auprès du responsable de secteur "restauration" au CSE C cela paraît impossible.*

*Le bâtiment C (soit 8 000 m<sup>2</sup>) ne sera pas concerné par le dispositif de fermeture. 2 404 salariés sont concernés par cette fermeture partielle. La consommation d'énergie sur ce site est donnée à 976 272 kWh en janvier 2024 et les gains d'énergie estimés sur la période de fermeture sont de 8 748 euros.*

*Le site de Noisy-Le-Grand a une superficie de 9 953 m<sup>2</sup>. 232 salariés sont concernés par cette fermeture avec les mêmes modalités que l'année précédente. La consommation d'énergie est donnée à 311 789 kWh en janvier 2024 et les gains estimés sont de 3 751 euros.*

*Le site de Val Bienvenue a une superficie de 38 564 m<sup>2</sup>. La fermeture sera effectuée sur 1/3 du bâtiment à minima, voire plus selon les contraintes métier de RATP I en cours de discussion. 2 199 salariés sont concernés par cette fermeture partielle. La consommation d'énergie est donnée à 431 490 kWh en janvier 2024 et les gains d'énergie estimés sont de 1 798 euros.*

*Pour rappel, le Chiffre d'Affaires de l'Epic au 30 juin 2024 est de 2,8 Md€ et les gains estimés sur les 3 bâtiments (Lyby, Val Bienvenue, Noisy) sur la période du 20 décembre au 3 janvier 2025 inclus seraient de 14 297 euros.*

#### **Pour la partie SSCT**

*Si la direction de l'entreprise réitère l'opération, elle n'en a pas pour autant mesuré le ressenti des salariés, puisqu'aucune enquête n'a été faite sur ce point.*

*A ce stade, le dossier interroge au regard du manque d'informations sur la latitude laissée aux salariés dans l'organisation de leur travail, par la pose obligatoire de jours de congés ou de télétravail.*

*Merci de votre attention.*

#### **M. LE PRÉSIDENT.-** Merci Madame AZEVEDO.

En vous écoutant, je rappellerais bien que l'objectif est certes de faire des économies. On avait dit qu'il pourrait y avoir d'autres opportunités que l'on saisisait, vous l'avez rappelé. Il n'est pas question de fermer pour fermer, sinon cela devient malthusien. C'est sur la base de l'observation du présentisme dans les sites tel qu'il résulte de la pratique des prises de congé que l'on se dit qu'au regard du nombre de personnes qui se déplacent au travail sur certaines périodes, on pourrait en profiter pour faire des économies si on proposait d'autres alternatives au travail physique, des congés ou du télétravail. C'est dans ce sens que cela se passe, ce n'est pas l'inverse.

Si d'autres périodes étaient envisagées, cela ne serait pas des périodes de plein trafic et de pleine activité. Ce serait plutôt autour du 15 août qui est l'autre période pendant laquelle beaucoup de personnes sont en vacances.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur OULD AHMED ?

**M. OULD AHMED.-**

*L'UNSA Groupe RATP reconnaît la nécessité de réduire les dépenses énergétiques, tant pour des raisons économiques que pour contribuer au développement durable de notre entreprise.*

*Cependant, cette initiative affecte directement les conditions de travail dans les trois plus grands pôles tertiaires de la RATP : Lyon-Bercy, Val Bienvenue et Noisy-Le-Grand, par la fermeture de ces bâtiments. Certes, présenté sous l'angle de la protection de l'environnement, beaucoup serait disposé à faire l'effort demandé, et ce projet aurait pu recevoir une évaluation globalement positive.*

*Le gain financier de cette mesure s'élève à environ 14 000 euros. Cependant, le véritable coût pour les salariés pour cette bonne action se trouve dans les 4 RTT imposés juste sur la période concernée par la fermeture des bâtiments. En vrai, Pour l'UNSA Groupe RATP, cette fermeture relève en réalité d'une opération de "greenwashing" des RTT imposés en fin d'année (ou verdissement des RTT imposés). Notre délégation n'est pas dupe et a donc émis un avis défavorable sur ce dossier de fermeture partielle des sites tertiaires.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Monsieur LARDIÈRE ?

**M. LARDIÈRE.-**

*La sobriété énergétique est un sujet important pour notre entreprise matérialisée notamment par les engagements RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises).*

*La fermeture partielle des sites de Lyon Bercy, Val Bienvenue et Noisy est une des solutions possibles pour que la RATP atteigne les objectifs de sobriété énergétique qui ont été lancés en 2022 et aussi de répondre à un cadre réglementaire en matière environnementale.*

*La CFE CGC Groupe RATP adhère au programme RSE de l'entreprise pour garantir un développement durable maîtrisé pour les générations futures.*

*Cependant ces fermetures partielles des sites peuvent impacter l'organisation des salariés qui travaillent dans ces bâtiments.*

*Malgré une période de fermeture qui coïncide aux congés de fin d'année, les salariés vont devoir s'adapter à cette organisation de travail soit par le biais du télétravail, soit en se rendant sur site dans les bâtiments et locaux ouverts à cette période de l'année, soit en prenant des congés s'ils le souhaitent.*

*La CFE CGC Groupe RATP sollicite que pour chaque période de fermeture envisagée, des échanges avec les Organisations Syndicales et les instances représentatives du personnel soient engagés en amont afin que les salariés soient informés rapidement pour qu'ils puissent faire le choix de ce qui sera le plus adapté à leurs contraintes tant professionnelles que personnelles.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Avant de passer au vote, j'ai un point de méthode, de déploiement. Après l'information-consultation de l'instance, il y aura celle des CSE concernés. Dans la multi, a été exprimé le souhait d'informer rapidement les salariés afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions. Serait-on d'accord pour lancer les opérations de communication sur les principes, une fois le CSEC consulté, pour que les salariés puissent prendre leurs dispositions et ce, avant que les CSE locaux soient réunis, ou préférez-vous attendre que les CSE locaux se réunissent, sachant que cela entraînera un retard dans la communication ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Ce n'est pas aux élus du CSEC et surtout pas au secrétaire de valider cela. Je ne vais pas parler au nom des organisations syndicales, et surtout pas au nom des secrétaires des autres CSE. Chacun doit garder ses prérogatives. Je laisserai les organisations syndicales se positionner, ayant un avis personnel, bien entendu.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Réfléchissez-y. Votre point de vue m'intéresse.

Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.**- Avant de passer à l'avis, des questions ont été posées.

**M. LE PRÉSIDENT.**- On va y répondre.

**M. BERGEAUD.**- Communiquer aux salariés alors que les instances des CSE locaux ne sont pas encore consultées pose peut-être un problème.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est la raison pour laquelle je pose la question. Si vous préférez respecter le rôle de l'instance, je suis d'accord. Il n'en reste pas moins que beaucoup de personnes demandent à avoir connaissance de l'information pour pouvoir s'organiser.

**M. BERGEAUD.**- Il eut suffi d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour de nos CSE.

**M. LE PRÉSIDENT.**- J'en conviens. Cela reporte la présentation à novembre pour les CSE qui ont eu lieu hier.

Madame GAUTHIER ?

**Mme GAUTHIER.**- Lors de la multi, vous nous avez posé des questions sur la personne qui pouvait travailler seule sur le site. Une organisation sera mise en place au sein de la direction JUR, spécifiquement à l'unité CRIC, pour que cette personne ne soit pas seule. Il y aura *a minima* deux personnes sur site au sein de cette équipe pour assurer la permanence demandée.

Des compléments d'information ont été demandés. On vous propose de vous remettre le document complété de la valorisation financière qui nous a été demandée. À la suite de la demande de certains élus, une partie a été précisée, notamment sur la gestion responsable des ressources. Il vous a été expliqué que la loi Élan et le décret tertiaire venaient en complément du plan de sobriété énergétique de l'entreprise. Ils nous demandent une réduction de 40 % de la consommation d'énergie d'ici 2030. Les trois bâtiments de Lyon-Bercy, Val Bienvenüe et Noisy le Château sont soumis à cette réglementation, d'où l'intérêt de commencer à prendre les mesures concernant la fermeture de site, qui vont dans le sens de la réduction de la consommation énergétique.

**M. NIECIECKI.**- La volonté est de s'inscrire dans un cadre de sobriété énergétique. Ce n'est pas uniquement une action de volontariat, l'enjeu réglementaire impose 40 % d'économies d'énergie d'ici 2030.

**Mme GAUTHIER.**- Je vais laisser la parole à Mme HAVY pour évoquer les mesures sur les chambres froides évoquées tout à l'heure.

**Mme HAVY.**- On a prévu la fermeture des chambres froides. L'idée n'est pas de perdre des denrées alimentaires. Aujourd'hui, il y a trois chambres froides au sous-sol et trois petites à l'entresol. L'idée est d'essayer d'optimiser le stockage des denrées alimentaires pour fermer les chambres dont on n'a pas besoin.

On aura un échange avec vous pour voir si on peut optimiser. S'il n'y a pas d'optimisation, on ne fermera pas les chambres froides.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** D'un point de vue sécuritaire, on ne mélange pas les aliments entre les différentes chambres froides, c'est interdit. C'est donc impossible. Par ailleurs, on ne parle pas de réfrigérateurs mais de chambres froides. J'ai pris attache avec des personnes qui s'y connaissent. Étant donné la taille et le volume des gaz à l'intérieur -sans parler de Val Bienvenue qui est un sujet en soi-, dès que l'on éteint longuement les chambres froides, la remontée en charge du gaz peut provoquer des fuites. Je sais que l'on est dans un moment écologique fort en France et dans le monde entier, c'est normal, mais le gain est de 14 000 € environ, sachant que la remise aux normes d'une chambre froide coûte 18 000 € par chambre en cas de fuite. Je préfère que l'on essaie de baisser intelligemment les températures, ce qu'il est possible de faire, mais on ne les mettra pas à l'arrêt. Il y a un vrai sujet.

**M. BAZIN.-** C'est même du bon sens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** S'agissant de la réglementation, les normes vétérinaires applicables sont très précises.

**M. BAZIN.-** Je trouve assez hallucinant...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Ce n'est pas moi qui fais le code d'hygiène.

**M. BAZIN.-** Entre les 14 000 € de gains pour la RATP et les soucis qui risquent d'arriver par la suite, cela ne vaut pas la peine.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est un bon débat. On est tous d'accord.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Quand cela s'explique, il n'y a pas de raison de ne pas le faire, mais si l'Inspection vétérinaire passe, il y a des normes à respecter et des températures minimales à ne pas dépasser, sinon toutes les denrées sont à jeter. On n'a pas trop de latitude avec ce type de produit.

**M. LE PRÉSIDENT.-** J'observe que tout le monde est prêt à discuter et à trouver la meilleure solution dans l'intérêt de tous.

**Mme HAVY.-** On prendra attache avec les responsables de secteur pour échanger avec eux.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres compléments d'information ?

Monsieur TURBAN ?

**M. TURBAN.-** Je n'ai pas vu le document modifié. À Noisy, c'est Noisy Château qui est fermé. Il y a eu une incompréhension lors de l'intersyndicale, on pensait que tous les bâtiments fermaient. J'espère que cela a été précisé.

Je rappelle que VABU prend l'eau dans certains quartiers. Fermer l'aération et le renouvellement d'air pourrait poser un problème si cela reste fermé 15 jours. Je ne sais pas si cela a été pris en compte.

Quid des agents qui ont des bureaux spécifiques, des agents en RQTH ou de ceux qui ont des sièges ergonomiques ? Comment cela s'organise-t-il ?

Le directeur du département RATP Infra, M. HOUVERT, nous inculque la culture de la sécurité. On peut s'étonner de voir dans un document de l'entreprise que l'on propose à un agent de venir travailler seul à un endroit alors que c'est une organisation à risque. La présence de deux personnes m'interpelle. Comment peut-on s'assurer qu'il y aura toujours deux personnes ? L'une d'elles peut décider de télétravailler. Je m'interroge. Dans certains départements, la culture de la

sécurité est omniprésente. Je suis surpris qu'un autre modèle d'organisation ne soit pas proposé pour que l'agent se retrouve avec d'autres collègues. La réponse apportée risque de ne pas être suffisante pour les 15 jours.

Je l'ai dit à l'intersyndicale, je suis surpris d'entendre parler de transgression sur un certain nombre de sujets dont la sécurité, et de constater dans un document de l'entreprise la mise en place d'une organisation à risque alors qu'on pourrait l'éviter en réfléchissant autrement. Si cette mesure est renouvelée tous les ans, une organisation à risque sera mise en place chaque année. C'était peut-être acceptable ou entendable il y a quelques années parce qu'on n'était pas à ce niveau de maturité, mais je suis surpris de retrouver cela dans le document.

**M. LE PRÉSIDENT.**- À la question de l'agent seul, Mme GAUTHIER a répondu en disant qu'il y aurait une organisation à deux. On va étudier la possibilité d'exercer l'activité qui nécessite d'être attentif à tous les courriers, au bâtiment C où seront regroupés les agents.

Monsieur BRILLAUD ?

**M. BRILLAUD.**- Ma question porte sur le bâtiment A au 4<sup>ème</sup> étage, et les salariés de la BU Sûreté. Pourront-ils travailler au 4<sup>ème</sup> étage ou déménageront-ils dans un autre bâtiment ?

**Mme HAVY.**- Vous parlez des équipes SI de SUR au 4<sup>ème</sup> étage. Les équipements restent, les personnes de SUR n'étaient pas présentes l'année dernière. Elles seront en télétravail ou au bâtiment C, donc pas au 4<sup>ème</sup> étage.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur SARRASSAT ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- À Val Bienvenüe, on avait pensé faire des travaux sur les compresseurs durant la période de fermeture. Si le bâtiment est fermé, quid des autorisations pour entrer dans le bâtiment ? Y aura-t-il de l'électricité ?

**Mme HAVY.**- Des compresseurs doivent être remplacés. On ne ferme pas totalement le site. L'arrêt de l'électricité concernera les étages identifiés. Le rez-de-chaussée, s'il y a des travaux, et le sous-sol ne seront pas impactés.

**M. LE PRÉSIDENT.**- L'intérêt du bâtiment de Val Bienvenüe est qu'il est sécable en interruption de flux.

Monsieur SARDANO ?

**M. SARDANO.**- La réglementation impose de diminuer les consommations énergétiques de 40 à 60 % d'ici 2030, 2040, 2050. Nos locaux du CE sont impactés. Je pense que l'on reviendra devant les élus pour présenter les retours parce que cela nécessite des investissements importants et des choix stratégiques. C'est une mesurette, mais "les petits ruisseaux font les grandes rivières". L'accumulation de petites mesures peut sembler ridicule mais permettra peut-être d'atteindre l'objectif. Je doute malgré tout qu'une telle mesure permette d'atteindre cet objectif de réduction qui est fort et devient obligatoire puisque la loi oblige à déclarer ses consommations énergétiques. Quand je passe le soir devant le bâtiment, je vois des étages entiers allumés. Plutôt que de viser des périodes, il faudrait viser les habitudes de consommation au quotidien sur 365 jours dans l'année. Je fais référence à l'écran qui est un vrai radiateur, on sent la chaleur en passant à côté, or dans le même temps, on met de la climatisation pour refroidir la température. Avoir un bouton pour éteindre ces appareils plutôt qu'un système complexe que personne ne maîtrise, c'est revenir à du bon sens.

Réduire de 30 % sa consommation énergétique sur des bâtiments tertiaires nécessite un plan pluriannuel d'investissements, de solaires, de pompes à chaleur. Je regrette qu'un tel plan pluriannuel ne soit pas présenté aux élus pour montrer la trajectoire que suivra la RATP pour se conformer aux obligations légales, au-delà des mesures de restrictions qui ne permettront pas d'atteindre les objectifs réglementaires.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il me semble qu'on avait accueilli Mme DUPUIS en 2022-2023 pour qu'elle nous présente... On l'a donc fait au démarrage. On peut faire un suivi et un point intermédiaire sur la trajectoire. On avait parlé du programme dans son entier ; on peut prévoir un point à date sur son avancement dans une prochaine séance, si le secrétaire en est d'accord.

Je propose de passer au vote du projet de fermeture des sites tertiaires.

**Mme PASQUIER.**- En l'absence de M. GUIDEZ de l'UNSA CSE 2, Madame AZEVEDO souhaitez-vous voter à sa place ?

**Mme AZEVEDO.**- Oui.

**Mme PASQUIER.**- M. ROUIJEL FO CSE 2 étant absent, Monsieur CHAGH, souhaitez-vous voter à sa place ?

**M. CHAGH.**- Oui.

**Mme PASQUIER.**- M. NEGADI FO CSE2 est absent, il n'y a pas de possibilité de remplacement.

M. KHELLAF CGT CSE 7 étant absent, Monsieur TONDUT de la CGT, souhaitez-vous voter à sa place ?

**M. TONDUT.**- Oui.

**Mme PASQUIER.**- M. BENOIST CFE-CGC CSE 12 étant absent, Madame ESCHMANN FO CSE 12 souhaitez-vous voter à sa place ?

**Mme ESCHMANN.**- Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a un votant de moins.

**Mme PASQUIER.**- Cela fait 7 FO, 7 CGT, 4 UNSA et 3 CFE-CGC.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Madame AZEVEDO ?

**Mme AZEVEDO.**-

**🗳 Proposition d'Avis des élus du CSE C RATP sur la fermeture de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre du plan de sobriété énergétique**

*Les élus du CSE Central RATP réunis en séance ordinaire le 16 octobre 2024 doivent émettre un avis sur la fermeture de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre du plan de sobriété énergétique.*

*Les élus peuvent comprendre la bonne volonté de l'entreprise de vouloir réduire sa consommation d'énergie sur certains sites tertiaires aux moments les plus pertinents et de répondre dès 2022 au plan de sobriété énergétique demandé par le Président de la République.*

*Cependant, le dossier qui a été présenté au départ était très léger ce qui a rendu l'ensemble des commissaires perplexes et interrogatifs. En effet, comment les commissaires, avec si peu d'éléments et sans un bilan complet pour chaque salarié de sa consommation d'énergie, peuvent-ils analyser la pertinence du sujet ?*

*Sur l'ensemble des éléments supplémentaires apportés, il est flagrant de constater que sur la totalité des surfaces des bâtiments fermés (environ 49 810 m<sup>2</sup>) pour la période du 20 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclus par rapport à la population concernée de 4 835 salariés impactés, la totalité des gains générés de 14 297 euros paraît anecdotique.*

*L'autre point important de cette fermeture concerne l'invitation des collaborateurs à poser des congés pour compléter les RTT concertées avec une possibilité de poser des journées de télétravail sur la période de fin d'année. Les commissaires rappellent que les salariés n'ont pas tous des enfants ou des enfants en âge en rapport avec les vacances scolaires. Ceux-ci sont donc contraints à poser des journées sur une période qui ne les satisfait pas.*

*L'écoresponsabilité a "bon dos" et il semblerait dans ce dossier que l'argumentaire idéal serait de réduire la dette de temps. De plus, combien les agents en télétravail perdraient sur leur consommation d'énergie en restant chez eux ?*

*C'est dans ce contexte très particulier que les élus du CSE Central ne peuvent émettre qu'un **avis négatif** sur la fermeture de sites tertiaires précisés dans le dossier dans le cadre du plan de sobriété énergétique.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (7) – UNSA (4) – CGT (7) – CFE-CGC (3)

**→ L'avis négatif est adopté à l'unanimité**

## **IV – QUESTIONS SOCIALES**

- 1. Délibération relative à la vente d'un terrain situé à Mont-de-Lans (38)**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je donne la parole à M. SARRASSAT.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Il s'agit en partie du terrain que les anciens élus appelaient "le terrain de foot". Tout le terrain n'est pas concerné par cette délibération. La mairie de Mont-de-Lans a discrètement changé la destination du terrain qui était constructible en non constructible dans le cadre de quelques querelles locales. On a été rapidement informé par la personne qui gère notre centre. Cela nous a permis d'intervenir non moins rapidement par le biais de nos avocats.

Quand la destination d'un terrain est modifiée par un Conseil municipal, la décision ne peut être contestée que durant trois semaines. Nous avons contesté au bout de sept jours. Grâce à Jean-Pierre, on est passé à côté d'une catastrophe.

Après intervention de l'avocat, on a convenu que la mairie était intéressée par une partie du terrain et qu'elle nous l'achèterait à hauteur de 400 000 €. Elle aura payé le terrain à la valeur des Domaines, ce qui est correct. Le terrain dans sa globalité était évalué entre 650 000 € et 700 000 €. On en vend plus de la moitié, on est dans les ordres de l'estimation initiale. L'opération est donc bonne.

*Les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP, réunis en séance plénière le 16 octobre 2024 décident de procéder à la vente :*

- de la parcelle AD82 d'une superficie de 365 m<sup>2</sup>
- d'une partie de la parcelle AD285, soit 2 500 m<sup>2</sup>

*situées sur la commune de Bons Mont de Lans dans l'Isère pour un montant total de 400 000 €.*

*Les élus du Comité Social et Economique Central de la RATP donnent tous pouvoirs à Monsieur Frédéric SARRASSAT, Secrétaire et Monsieur Stéphane SARDANO, trésorier, avec faculté de subdéléguer, pour procéder à ces signatures et accomplir toutes les formalités qui en découlent, au mieux des intérêts du Comité.*

Je rappelle que les fruits de cette vente seront intégrés dans l'investissement pour améliorer le patrimoine existant. Ils feront l'objet d'une présentation parce qu'il y a des investissements lourds à faire sur certains sites dans le cadre énergétique. Il faudra en parler dans cette instance.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur GAUTHERON ?

**M. GAUTHERON.-** Au risque d'être rébarbatif, à chaque fois que se présente une délibération de la sorte, nous rappelons que si nous ne sommes pas opposés à la vente du patrimoine, nous avons cependant un désaccord profond quant à la politique actuelle des cogestionnaires du CSEC concernant les Activités Sociales et Culturelles. Nous comprenons bien la situation d'urgence dans laquelle le CSEC se trouve contraint de mettre en vente le terrain, pour autant des désaccords persistent. Les membres de la délégation CGT s'abstiendront sur cette délibération.

*(Il est procédé au vote.)*

Pour : FO (7) – UNSA (4) – CFE-CGC (3)

Abstention : CGT (7)

➔ **La délibération est votée à la majorité.**

## **IV – QUESTIONS SOCIALES**

### **2. Présentation Noirmoutier : de la conception à la mise en œuvre**

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Il y a eu une demande de la gestion pluraliste dans sa globalité et plus particulièrement de l'UNSA d'une présentation du dossier de Noirmoutier. Elle sera effectuée par M. SARDANO qui a travaillé le dossier. On peut saluer le travail du technique et de M. SARDANO.

**M. SARDANO.**- Vous avez dû recevoir deux documents. Celui qui s'intitule "*le projet Noirmoutier*" reprend l'historique du site en rappelant qu'il est dans le patrimoine depuis longtemps, et que c'était avant tout un centre de tentes. C'était historique avec les congés payés et le développement des vacances. La Vendée était une destination intéressante parce qu'à proximité de Paris et que le climat convenait aux Parisiens qui voulaient prendre des vacances méritées.

Ce site a connu un essor important à partir des années 50. On a intégré quelques photos pour se rappeler des tentes de l'époque. En 2019, l'idée était de revoir le patrimoine. La gestion pluraliste de l'époque s'est posé des questions sur ce que l'on allait faire de certains sites obsolètes, qui n'étaient plus fréquentés, qui nécessitaient des investissements très lourds pour certains. Aujourd'hui, on passe régulièrement devant vous pour des mises en vente. L'idée est d'utiliser les fonds récupérés par les ventes de patrimoine pour améliorer et monter en gamme le patrimoine qui reste au sein du CSEC, que l'on veut sécuriser. On le verra avec les normes environnementales plus contraignantes chaque année en termes de réglementation.

Il fallait avant tout réfléchir. Ce programme est passé. Cela a été une vraie nouveauté, compliquée à mettre en place. Les élus n'avaient jamais géré un dossier de création d'un site. Au départ, le projet prévoyait 130 chalets. Leur nombre a été revu à la baisse à 100 chalets pour des raisons budgétaires uniquement. Le budget initial était de 13,8 M€ grâce aux ventes qui devaient être injectées intégralement dans le patrimoine. On a eu les premières esquisses, certains les ont vues. Des tentes étaient modulables. On est passé par un cabinet d'architecte qui nous a été conseillé, je n'en dirai pas plus. La RATP a fait appel à ce cabinet et n'est pas forcément très satisfaite du résultat.

Le budget était donc estimé à 13 M€ au départ. On a été sur un emprunt alors que l'on pouvait faire une trésorerie complète sur le projet. Le souhait était de sécuriser parce que dans le même temps, il y avait le PSE qui allait se mettre en place au CE, avec une détermination des coûts qui n'était pas fiable. Le montant du prêt était de 5 M€ avec un taux d'intérêt de 0,85 %. Étant donné le taux de l'inflation actuelle, ce prêt est très intéressant. On l'a activé, même si on n'en avait pas besoin au regard de la trésorerie, parce qu'on gagne de l'argent avec le taux d'intérêt.

Les travaux ont commencé en 2021. Ils sont conséquents. Pour la piscine, il y a un vrai bâtiment en dur avec une piscine qui répond aux normes écologiques. On a reçu des aides de l'ADEME. Elle est chauffée avec des pellets et a un système de filtration. Il y a très peu de produits chimiques. Une problématique s'est posée rapidement car il y a une nappe phréatique en dessous. Cela a eu un impact conséquent sur les montants puisqu'il a fallu faire un cuvelage avant de mettre la piscine afin d'éviter que les remontées de la nappe phréatique la fassent bouger et la rendent inutilisable. C'est un peu le même phénomène qu'à Tarnos où la piscine bouge en raison de la nappe phréatique. On ne peut d'ailleurs plus l'utiliser à cause de ces remontées de nappe phréatique.

Le choix des chalets a aussi impacté le coût. Lors du mandat précédent, certains élus avaient fait une visite pour voir les chalets proposés par l'architecte. Ils étaient horribles. Heureusement que M. NIVERT, le trésorier de l'époque, avait demandé d'autres prototypes et de ne pas s'engager sur les 100 chalets. La qualité est nulle, tout comme le matériau et la disposition des pièces. Ils se détériorent sur site au bout d'un an et demi. Aujourd'hui, ils sont utilisés par la directrice de VVF qui gère le site. Elle est impatiente de déménager. Elle a un chalet avec ses cartons et un autre où elle vit. Toutes les pièces sont minuscules et mal conçues. Ce n'était pas acceptable.

La gestion pluraliste de l'époque a trouvé une solution de repli. Elle a fait un tour de France pour savoir ce qui se faisait et a validé les chalets Fabre qui sont installés aujourd'hui et qui sont moins chers que ceux proposés par l'architecte, équipement inclus, alors que ceux de l'architecte ne comprenaient pas l'aménagement. Ceux qui ont testé les chalets ont pu constater leur qualité, celle de la literie, de l'isolation, puisque les chalets sont assez loin les uns des autres. Il en a d'ailleurs été installé 100 au lieu de 135. Le budget était de 13 M€, mais tout a été réévalué. On a subi deux impacts, le Covid, la guerre en Ukraine et l'augmentation des matières premières. Le bois, l'aluminium, tout a augmenté, tous les budgets ont été dépassés. Au bout du compte, la réalisation se rapprochera des 20 M€. La plus grande partie du dépassement concerne la piscine et le double cuvelage. Sur les chalets, on a réussi à limiter la casse en passant par les chalets Fabre.

Les travaux ont eu lieu fin 2022 pour la première phase. On a réceptionné le gros du chantier avec la piscine, l'espace restauration, le pôle aquatique composé d'un espace avec deux jacuzzis à l'intérieur et un à l'extérieur. Pour les enfants, il y a un bassin extérieur avec une patageoire et un miroir d'eau. Il y a un espace restauration avec un snack, une terrasse. On a réceptionné cela fin 2022. La deuxième phase des travaux a consisté dans l'installation des chalets et dans les voiries pour raccorder les chalets (évacuation, électricité). On a mis quelques photos des chalets sur site. On a un peu engazonné, mais les conditions climatiques ne sont pas très bonnes, il pleut trop.

Fin 2023, il a été décidé de ne pas gérer nous-mêmes le site mais de passer par un prestataire, un professionnel. On l'avait fait avec Elior. Il y a eu un appel d'offres, on a retenu VVF. On a eu trois réponses dont VVF, dont tout le monde connaît l'assise financière et l'expérience. C'était un projet neuf, on voulait des professionnels qui aient les reins solides. Une petite start-up qui gère un camping du côté de Guérande a répondu. Le technique était plutôt d'accord pour faire appel à elle, mais les garanties bancaires et les investissements initiaux n'étaient pas à la hauteur de ce que proposait VVF. Il y avait une reprise du personnel technique qui était sur le site. Deux personnes ont été reprises avec l'ancienneté et leur contrat, or la start-up n'avait pas de directeur. VVF proposait de prendre une de leurs directrices expérimentées qui était dans le secteur et de l'affecter pour piloter le projet. Le troisième avait proposé l'achat du site, mais le projet était que cela reste au sein du CSE. On l'a gardé.

Après délibération, on a validé la signature début 2024 avec VVF, avec des contraintes de temps resserrées pour que l'exploitation débute mi-juin. Cela explique que ce soit moyennement représentatif cette année en termes de ventes.

Le tableau de la page 14 montre toute cette période, la temporalité, les différentes ouvertures, le projet lancé en 2019 qui se termine en 2024 avec l'ouverture en juin. On a indiqué les montants.

S'agissant des démolitions et réhabilitation, les engagements ont été tenus entre l'estimé en 2020 et le réalisé en 2024. Le pôle aquatique devait coûter un peu plus de 2 M€, il en coûtera 6 M€ finalement. Sur la voirie, les aménagements, les chalets, on devait être en dessous de 5 M€, on est à 7,8 M€. C'est dû à l'inflation avec le bois. Le projet, qui était en dessous de 13 M€, sortira à 20 M€.

Voilà le projet.

Pourquoi la décision de prendre en gestion interne déléguée ? On a réfléchi, il y avait des avantages et des inconvénients à la gestion interne. Parmi les avantages : la connaissance du site, on avait du personnel mais pas complètement. Quant au risque, quand on regardait les fréquentations des autres sites comme Sainte-Marie ou Labenne, l'occupation est très forte en août et bonne en juillet bien que moindre, mais les taux d'occupation de juin et septembre tournent autour de 20 à 30 % grand maximum. Sur l'année, les sites sont assez peu rentables, on n'arrive pas à équilibrer le budget. Il y avait un risque financier élevé lié au taux de remplissage, et des difficultés de recrutement du personnel saisonnier sans être sur place. C'était compliqué.

Avec la gestion déléguée, le risque financier est supporté par le délégataire, le recrutement est fait par VVF ainsi que la formation, avec des garanties financières importantes de la part de VVF puisqu'il y a la Caisse des Dépôts derrière. On n'a pas d'inquiétudes. On pouvait craindre que ce soit un site de plus dans leur catalogue et qu'ils ne soient pas très sérieux. On a mis dans le contrat le choix, une directrice expérimentée, le manque de place pour les agents, afin de sécuriser. On fait du tourisme social, on n'est pas un organisme de tourisme, on n'a pas à faire des bénéficiaires. Il faut que nos sites accueillent au moins 50 % d'agents RATP. Des places sont réservées *via* des allotements. En juillet et août c'est 80 %, en juin et septembre 40 %. Si elles ne sont pas réservées, elles basculent dans le catalogue de VVF, ce qui permet d'avoir un taux de remplissage qui correspond à leur *business plan* et nous sécurise sur le tourisme social.

On fait des visites régulières sur site, on entretient de bonnes relations avec la mairie. La mairie est contente que l'on soit installé avec quelque chose de qualité. On a des allers-retours réguliers avec la directrice de VVF en local et avec la direction de VVF. Quant au risque financier, on a une redevance annuelle garantie de 500 000 €, 225 000 € la première parce qu'elle n'était pas complète, avec une indexation annuelle.

Les éléments économiques montrent que dans un centre comme Sainte-Marie qui était le plus gros centre, le coût de fonctionnement global comprenant les frais de structure, le personnel, tout compris, revenait à plus de 1 M€ par an. Les recettes liées aux ventes de séjours aux agents RATP représentaient plus de 500 000 €. Il restait 500 000 € à charge pour le CSEC pour faire fonctionner un centre comme Sainte-Marie. Pour Tamaris, c'est identique. Le taux de remplissage monte plus ou moins, mais il y a aussi les frais de personnel. À Sainte-Marie, 34 personnes étaient sous contrat, saisonniers compris, et les taux d'occupation de juillet et août étaient de 90 %, mais de 20 % en juin et septembre. À Tamaris, le taux d'occupation de juillet et août était de 95 % et de 40 % en juin et septembre. Là aussi, il y avait 1 175 k€ de dépenses de fonctionnement global et des recettes à 322 000 €. Il restait plus de 800 000 € à charge pour le CSEC, sans tenir compte des investissements de court terme, à savoir l'entretien de la piscine, le chauffage, les fluides, la réfection des façades, des gouttières, etc. Une étude réalisée en 2023 montrait tous les investissements. Pour Labenne, ils représentaient 4 M€, pour Tamaris plus de 7 M€, et plus de 3 M€ pour Sainte-Marie. Noirmoutier étant neuf, on peut penser qu'il n'y aura pas d'investissement à faire, mais on est dans des environnements maritimes qui se dégradent très vite.

Le coût de fonctionnement pour Noirmoutier est de zéro, VVF le prend en charge, et on touche notre redevance annuelle de 500 000 €. Le reste à charge est donc de zéro, tout en garantissant des séjours aux agents. C'est la priorité de notre activité. Dans les investissements à court terme, il n'y a rien à faire. Dans le contrat, 3 % du chiffre d'affaires hors taxe du site seront reversés dans des investissements de maintien en état, et 5 % du chiffre hors taxe le seront dans des investissements d'amélioration. On a déjà des idées pour investir cet argent. On a mis la valorisation des terrains et du mobilier. Sur Noirmoutier, les 8 M€ correspondent à la valorisation du seul terrain car c'était avant les travaux, la piscine et tout cela. La proposition de rachat s'élevait à 20 M€. Je n'ai pas indiqué les taux de remplissage parce qu'on ne les a pas encore. Une réunion est prévue en novembre pour faire le bilan d'exploitation et voir combien représentent les 3 et 5 % que l'on va réinvestir.

Autre point important : initialement à l'ouverture, VVF avait pris l'engagement d'investir 700 000 € pour acheter le mobilier de jardin, de terrasse, la cafetière dans les loges, etc. On fera le point pour voir si tout a été investi, on pense que toute la somme n'a pas été dépensée. On va se débrouiller pour que des investissements d'amélioration à court terme rentrent dans le suivi, puisque ce qui n'a pas été dépensé une année peut l'être l'année suivante. On verra à la fin du contrat, si l'argent n'a pas été investi, on récupérera le site en l'état et 50 % des sommes non investies.

J'espère avoir été complet.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ?

Monsieur DASQUET ?

**M. DASQUET.**- J'ai quelques interrogations. Qui fixe le prix à la semaine pour la location en juillet ? Est-ce VVF ou le CE ? J'ai cru comprendre que l'on avait 80 % de priorités sur le centre. Le CE subventionne la part agents. Admettons que le coût soit de 1 000 € la semaine, si le CE subventionne à 50 %, il y a un prix de revient pour l'agent de 500 €. Les 500 € que le CE reverse à VVF par agent sont-ils comptés dans les 500 000 €, ou est-ce à part ? Si on récupère 500 000 € et que l'on en redonne 100 ou 200 pour la subvention, ce ne sont plus ces montants.

S'agissant de la valorisation du centre, j'ai compris que les 8 M€ correspondaient à la valorisation avant les travaux. Aujourd'hui, vous n'avez pas un prix valorisé travaux compris ?

**M. LE SECRÉTAIRE.**- On avait une offre d'achat à 20 M€ mais on n'a pas été jusqu'au bout parce qu'on ne voulait pas vendre le terrain tout de suite.

**M. DASQUET.**- Entre 2020 et 2022, il y a eu une adaptation du budget avec la partie aquatique qui avait augmenté, les chalets également. Je n'ai pas tous les éléments mais vous nous dites que pour les chalets, on a subi l'inflation des matériaux. Il me semble pourtant que lors de la précédente mandature, au moment de la signature du contrat avec Fabre, on avait volontairement gonflé de 8 % les prix et signé un contrat fixe avec Fabre pour ne pas subir l'augmentation.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Ce n'est pas le terme, le trésorier de l'époque avec le secrétariat avait capé une hausse potentielle à 8 %, 8 % sur 6 M€. Je rappelle que les 100 bungalows initiaux coûtaient plus de 10 à 11 M€. Le contrat n'a pas été modifié depuis sa signature, il est à 7 M€. Les 8 % du capage ont été absorbés parce qu'on a été au taquet de l'inflation prévue. On a eu de la chance d'avoir cette vision prudente. Étant donné ce qui se passait avec le Covid, on a senti que la situation était instable, pourtant sans avoir anticipé la guerre en Ukraine. On a donc capé -et non gonflé- une augmentation potentielle, sinon on aurait payé au fur et à mesure de l'approvisionnement de Fabre. On aurait peut-être payé le premier chalet X et le deuxième X +25 %. M. NIVERT et moi-même avons décidé de caper au maximum l'augmentation à 8 %, mais pas de gonfler.

**M. DASQUET.**- Le prix initial était capé. Aujourd'hui, il sort avec un montant encore plus important.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- C'est le montant contractuel.

**M. DASQUET.**- Ce n'est pas ce que j'avais en mémoire.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- C'est le montant contractuel parce que ce contrat était revu à 100 et pas à 135. On était à plus de 10 M€ sur les chalets faits par l'architecte. On est descendu à 6,2 M€ à l'époque et sorti à 7 M€ et quelques avec le capage. C'est le montant contractuel. Chaque chalet a été payé ce qui est mentionné dans le contrat et pas autre chose.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est le montant contractuel que l'on compte du capage...

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Exactement.

**M. DASQUET.**- J'ai une question sur le montant global des honoraires de l'architecte.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- On va te le trouver. C'est trop cher de toute façon.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous d'autres questions ?

**M. SARDANO.**- Pour compléter la réponse, un tableau en page 7 montre l'impact de l'inflation sur le bois, qui explique en partie l'augmentation du coût des chalets. C'est le prix du m<sup>3</sup> sur pied en euros courants. Ce n'est pas du bois coupé. On était à 60 € le m<sup>3</sup>, c'est arrivé pas loin de 100 € le m<sup>3</sup> entre 2020 et 2021. Cela provient d'une source officielle.

Les prix sont fixés par VVF. On négocie un prix CE. Sur ce prix CE, on applique la subvention. Cela permet d'avoir le prix le plus bas. VVF a tendance à faire des prix assez élevés en tarif public. On considère que c'est trop. On va d'ailleurs avoir des échanges sur le sujet pour voir où est son intérêt, on va voir quel est son taux de remplissage. S'ils n'arrivent pas à remplir en dehors des agents RATP qui sont subventionnés et peuvent bénéficier d'un tarif intéressant, il faut qu'ils se reposent la question sur leur modèle économique.

C'est effectivement un peu bizarre. On reçoit cette redevance annuelle de 500 000 €, et d'un autre côté on paie les séjours, l'agent paie sa part, on paie la subvention. Il y a un flux financier. On paie une certaine somme, on en récupère une autre. N'ayant pas le bilan de cette année, je ne peux pas vous donner le chiffre. Je retiens la remarque et on pourra voir combien on reçoit d'euros dans un sens, combien on a payé de l'autre, et quel montant d'investissement on va récupérer. L'ensemble de ces allers-retours vont montrer la pertinence ou pas de notre choix *in fine*.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Les 500 000 € que l'on touche ne servent pas pour la subvention, etc. Ils vont dans le compte investissements pour investir. On n'est pas là pour faire du bénéfice, je le rappelle. On a un schéma directeur d'investissement sur les trois prochaines années. C'est un gros sujet au vu des normes environnementales à mettre en œuvre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Monsieur KERLEU ?

**M. KERLEU.**- On comprend que ce ne sont pas 500 000 € qui arrivent directement dans la poche du CE, il y a une déduction avec la réversion au niveau des agents. En revanche, ces 500 000 € sont fléchés sur du renouvellement, de l'aménagement, etc. On aura besoin d'avoir le retour. Je n'imagine pas qu'il y ait un delta aussi important qu'à la fin. Il n'y a pas de bénéfice, si je peux dire. Cela ne coûte pas plus au CSEC que ce que l'on récupère et que l'on investit. Vous nous le direz sûrement plus tard.

Par rapport aux 130 chalets prévus au départ, j'ai entendu dire qu'il y avait une question de coût. Personnellement, j'ai cru comprendre que le fait de n'avoir plus que 100 chalets, c'était surtout une question de place, que les chalets n'étant pas du tout aux mêmes mesures. 130 chalets du modèle choisi *in fine* ne seraient pas rentrés dans l'espace disponible. Par rapport à la discussion de ce matin, j'ai compris que l'évaluation était de 100 000 € pour les premiers chalets de départ, coût final...

Ce n'est donc pas une question de coût. Cela revenait moins cher d'installer 100 chalets à 70 000 € que 130 chalets à 100 000 €. En fait, le choix a été fait de mettre moins de chalets que ce qui était prévu au départ.

**M. LE SECRÉTAIRE.**- Quand on a vu que les chalets valaient 100 000 € et qu'il y en avait 130 à installer, cela faisait 13 M€. En ajoutant les investissements de la piscine et le reste, on arrivait à 25 M€ à la sortie. Autant dire que M. NIVERT et moi-même avons dit : halte au feu ! On était déjà en dépassement et il n'y avait pas encore la guerre en Ukraine et tout ce qu'il s'est passé par la suite. On a décidé d'investir seulement dans 100 chalets. Je te l'accorde, la terrasse est plus grande que dans le projet initial, ce qui est mieux pour les salariés. C'est la résultante. Ensuite, on a trouvé une solution à 7 M€ max, capée, ce que cela a coûté. On a alors décidé de contractualiser à 7. Avec l'augmentation que l'on avait à peu près maîtrisée, on devait être aux alentours de 16 ou 17 M€, soit un dépassement de toute façon. Se sont ajoutés à cela la guerre en Ukraine et le Covid.

D'un point de vue utilisateur, les 100, c'est mieux. D'un point de vue confort, les grandes terrasses, c'est mieux aussi. Il n'y a pas de sujet sur le choix. Un tel projet de long terme, sur une mandature de quatre ans, avec beaucoup d'intervenants et une maîtrise quotidienne faite par la même personne, c'est très compliqué. Il faut une continuité. C'est tout le problème du CE quand il investit dans le patrimoine. C'est la raison pour laquelle le schéma directeur mis en place, notamment pour les deux gros points que sont Chamonix et La Bernerie, il faut l'exécuter à une cadence élevée. Il nous faut engager les travaux pour qu'il y ait une continuité et pour arriver à leur terme. On doit vous le présenter quand ce sera prêt. On a seulement vu le diagnostic énergétique pour l'instant, c'est une catastrophe.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur DASQUET.

**M. DASQUET.-** Je n'y connais rien, je ne maîtrise pas les contrats, je ne sais pas quel montant le CE peut récupérer et si c'est un bon montant. Toutefois, ayant participé à la visite de septembre et ayant vu le site, cela me paraît un peu sous-évalué. Aurait-on la possibilité d'avoir le contrat signé avec VVF ? Je fais confiance à l'appareil technique du CE qui a négocié, qui s'y connaît mieux que moi, mais quand on voit le centre, un contrat à 500 000 € fixes sur 8 ans me paraît sous-évalué.

**M. LE SECRÉTAIRE.-** Il a fallu faire valider tout cela par Bercy. Je rappelle que si je ne flèche pas les 500 000 € sur l'investissement, ils seront considérés comme des bénéfiques et on sera taxé. Ce qui nous coûte moins, ce sont les charges de fonctionnement, ce sont toutes les charges liées à l'activité recrutement, etc., tous les frais liés aux fluides. Est-ce moins cher, pas assez cher ? Je n'en sais rien. VVF a l'habitude de faire cela. Il a notamment travaillé avec TourisTra. On peut comparer les contrats qu'il a faits avec TourisTra, le retour est moindre que ce qu'a le CE. Après, il y a de l'investissement.

On peut prendre le centre de Labenne pour y réfléchir. Imaginons que le CE veuille l'externaliser. Est-ce qu'on aurait un loyer ? Ce n'est pas sûr. Est-ce qu'on demanderait à l'opérateur d'investir pour améliorer le centre et mettre plus de bungalows que de toiles de tente ? C'est possible. On fait cela par rapport au centre, au chiffre d'affaires et à un *business plan* qui a été évalué pour que chacun y retrouve ses petits. VVF ne va pas exploiter sans faire de bénéfice. Il faut déjà qu'il absorbe la masse salariale et qu'il fasse du bénéfice, même si c'est du tourisme social. Il a fallu faire une proposition de *business plan* par un cabinet que nous avons mandaté. VVF a ensuite dit si cela passait. Certains nous ont répondu qu'ils n'étaient pas intéressés au vu du montant de la redevance.

Un autre point était sécurisant pour VVF, on n'a pas voulu s'engager sur un bail commercial pour diverses raisons, sur les retours sur propriété, etc. Cela nous avait été déconseillé par nos avocats. On a trouvé une solution qui ne nous engage pas dans un bail commercial avec VVF. À la fin des 8 ans, on « reprend nos billes », c'est fini, c'est acté dans le contrat. Il n'est pas de nature confidentielle. Les portes sont ouvertes si tu peux le voir.

**M. SARDANO.-** Il y a un flux dans un sens et dans l'autre, mais il faut les dissocier. Les 500 000 € vont dans un compte d'investissement. Ce que l'on paie en subventions à VVF fait partie du budget des ASC, comme on paie des subventions à Cap Fun, à Pierre et Vacances. Ce que l'on donne à VVF rentre dans le budget global des subventions des vacances adultes. Je rappelle les chiffres. Quand tu dépenses 1 M€ pour un site et que tu récupères 500 000 € sur des recettes, tu as 500 000 € de subventions. C'est bien plus élevé que ce que l'on va donner qui est net. Quand on faisait un tarif à un agent qui allait dans l'un de nos centres, en réalité cela coûtait quatre fois plus cher. Aujourd'hui, quand l'agent y va, on sait exactement ce que nous a coûté son séjour sans avoir à rajouter les frais de structure et autres. On n'avait d'ailleurs jamais réellement calculé le coût réel d'exploitation d'un centre de vacances RATP. Il suffisait de diviser par le nombre de journées vendues pour savoir combien cela coûte. C'est très largement supérieur à ce qui pourrait ressembler à une subvention. De plus, elle est identifiable.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur DELAGE ?

**M. DELAGE.-** J'ai deux questions. Combien a coûté le cuvelage supplémentaire de la piscine ?

**M. LE SECRÉTAIRE.-** 1 M€ hors taxe.

**M. DELAGE.-** J'ai une réflexion suivie d'une question. Il y a une vision court-termiste et une plus longue. Dans leurs appels d'offres, certains proposent de prendre à leur charge l'échange des chalets après plusieurs années, à condition de renégocier. Cela a-t-il été mis en balance dans le choix de VVF ? Certains exploitants ont-ils fait cette proposition ?

**M. SARDANO.-** Le contrat est de huit ans, on espère que la durée de vie des chalets sera plus longue. L'espérance de vie d'un mobile home classique est de 12 à 15 ans. On espère que les durées de vie seront plus longues. Les chalets sont garantis sept ans, donc sur la durée du contrat sauf une année, sachant que les problèmes arrivent généralement juste après la fin de la garantie.

Prendre l'engagement que vous évoquez nous aurait demandé de nous engager longtemps parce qu'un exploitant qui change un mobile home à 80 000 €, le mettra en amortissement sur 15 ans et demandera un contrat sur 15 ans et pas sur 8 ans. On a fait ce choix de durée de vie pour ne pas être pieds et poings liés sur des très longues durées. L'idée est de laisser une situation saine et compréhensible aux futurs mandats qui nous succéderont. Le risque était celui de rallonger le contrat en optant pour des engagements de renouvellement.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je pense que les explications de M. SARDANO et les échanges ont permis d'éclairer l'ensemble des élus sur la façon dont ce projet a été mené. C'est la raison pour laquelle je propose de clore la discussion, ainsi que la séance.

Je vous souhaite un bon appétit. Nous nous donnons rendez-vous le 13 novembre prochain.

*La séance est levée à 12 heures 58.*

Frédéric SARRASSAT  
Secrétaire du CSEC RATP

